



**EVALUATION DE L'ETAT DE REALISATION DES RESULTATS DE DEVELOPPEMENT ET
DES IMPACTS DU PORTEFEUILLE-PAYS DES PROJETS FINANCÉS PAR LA BOAD AU
TOGO DE 2009 A 2023**

Décembre 2024

TABLE DES MATIERES

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	ii
RESUME - CONCLUSION - RECOMMANDATIONS	iii
I. INTRODUCTION	1
II. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTAL	2
2.1. Contexte économique	2
2.2. Contexte sectorielle (Analyse des secteurs clés de l'économie)	3
2.3. Contexte social	4
2.4. Environnement	5
III. DESCRIPTION DE L'EVALUATION	5
3.1. Objectifs et questions d'évaluation	5
3.2. Méthodologie de l'évaluation	7
3.3. Préparation de l'évaluation	7
3.4. Mission de terrain	7
3.5. Limites méthodologiques	9
3.6. Présentation du portefeuille sous revue	9
IV. ETAT D'EXECUTION DES PROJETS DU PORTEFEUILLE	10
4.1. État de Mise en œuvre des projets	10
V. RESULTATS DE DEVELOPPMENT ET IMPACTS DES PROJETS	16
5.1. Indicateurs selon les Objectifs de Développement Durable (ODD)	16
5.1. Résultats de développement par secteur	22
VI. DURABILITE	28
VII. ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS	32
7.1. Enseignements	32
7.2. Recommandations	34
VIII. CONCLUSION	38

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ANO	: Avis de non-objection
APD	: Avant-Projet Détaillé
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
FDE	: Fonds de Développement Energie
PASA	: Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UGP	: Unité de Gestions de Projet
UO	: Unités Organisationnelles
PARTAM	: Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles dans la zone de Mission-Tové
CIMCO	: Cimenterie de la Côte Ouest-Africaine
KEP	: Société Kekeli Efficient Power
PBVM	: Projet d'aménagement hydroagricole de la Basse Vallée du fleuve Mono
CEET	: Compagnie Energie Electrique du Togo
PATA-OTI	: Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti
PRADEB	: Programme d'Appui au Développement à la Base au Togo
PTFM	: Projet d'hybridation des moteurs à diesel de plateformes multifonctionnelles avec des systèmes solaires au Togo
PRDRI-Mô	: Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mô au Togo
PADAT	: Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo
AEP	: Alimentation et Eau Potable
PTA	: Projet de Transformation Agroalimentaire
PIA	: Plateform Industrial Adétikopè
CEB	: Communauté Electrique du Bénin
CARD	: Comité d'Action pour la Recherche et le Développement
CLPA	: Collectivités Locales et les Populations Autochtones
PGES	: Plan de gestion environnementale et sociale
P2-P2RS	: Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel
PURS	: Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience dans la région des Savanes
ODD	: Objectifs de Développement Durable
Km	: Kilomètre
GWh	: Gigawatt-heure
kV	: Kilovolt
MWc	: Mégawatt-crête
MW	: Mégawatt

RESUME - CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

L'évaluation a permis de dresser un bilan des résultats de développement et des impacts des projets financés par la BOAD au Togo sur la période 2009-2023. Durant cette période, la Banque a approuvé 49 prêts en faveur du pays, représentant un montant global de 656,6 milliards de FCFA. La majorité de ces financements a été allouée au secteur public, répartie entre le secteur non marchand (79,7 %) et le secteur marchand (2,1 %). Quant au secteur privé, il a bénéficié d'un soutien de 119,437 milliards de FCFA, soit 18,2 %, répartis sur 11 opérations. La collecte de données a concerné un échantillon de 20 projets, soit 41 % du portefeuille. Le taux moyen de décaissement et le **taux moyen d'exécution physique, s'établissant respectivement à 58,4 % et 64,7 %**. Cependant, le pourcentage moyen de temps consommé a atteint 239,3 % des délais initiaux.

De cette évaluation, il ressort que la Banque a contribué à la réalisation de douze (12) **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, à savoir : l'ODD 1 relatif à l'éradication de la pauvreté, l'ODD 2 concernant la faim "zéro", l'ODD 3 pour la bonne santé et le bien-être, l'ODD 4 portant sur l'éducation de qualité, l'ODD 5 visant l'égalité entre les sexes, l'ODD 6 axé sur l'eau propre et l'assainissement, l'ODD 7 pour une énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 8 traitant du travail décent et de la croissance économique, l'ODD 9 portant sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures, l'ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique, l'ODD 15 concernant la vie terrestre, et enfin l'ODD 17 relatif aux partenariats pour la réalisation des objectifs.

Au niveau sectoriel, les projets ont contribué à l'amélioration des infrastructures routières, renforcé la connectivité, facilité l'accès à l'électricité, à l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement, tout en favorisant le développement agricole. Ainsi, les projets ciblent la construction et la réhabilitation de plus de 1 133,965 kilomètres de routes bitumées et de 1 907,43 kilomètres de pistes. De plus, 20 212 agriculteurs et leurs familles ont été positivement impactés par les interventions de la Banque, 249 000 personnes ont désormais accès à une source d'eau potable, et 1 640 640 personnes ont vu leur accès à l'électricité renforcé. Ces performances ont été rendues possibles grâce à la mise en place de 5 055,49 hectares de périmètres agricoles aménagés, à la production rizicole annuelle de 30 437 tonnes, à la production annuelle maraîchère de 1 000 tonnes, à la production annuelle de maïs de 17 225 tonnes, à la réhabilitation de 131 forages, à la réalisation de 35 systèmes d'alimentation en eau potable et de 42 châteaux d'eau, ainsi qu'à la production électrique annuelle de 435,462 GWh. En outre, 3 750 PME ont bénéficié des activités des projets financés, et 120 hectares ont été reboisés. Sur le plan macroéconomique, 200 266 emplois ont été créés, dont 84 378 ont été attribués aux femmes, représentant ainsi 42,1% des emplois totaux. Par ailleurs, les projets ont généré annuellement une valeur ajoutée de 108,40 milliards de FCFA et ont permis une augmentation des recettes fiscales, atteignant 18,29 milliards de FCFA par an.

Cependant, cette efficacité en matière de développement a été affectée par trois (03) facteurs majeurs :

- **Retards dans l'exécution des projets** : les projets, initialement prévus pour être réalisés en moyenne sur trois (03) ans, ont finalement accusé un retard moyen de 3,7 ans. Ces retards prolongés sont principalement dus à des difficultés dans

l'obtention des certificats de conformité environnementale, des lenteurs dans les processus de passation des marchés, ainsi que des défaillances de certaines entreprises dans l'exécution de leurs tâches. De plus, des retards dans la réalisation des audits financiers et techniques, ainsi que dans la production des **rapports d'achèvement et de fin d'exécution**, ont contribué à prolonger les délais. **L'absence d'un système d'alerte automatisé a également limité la gestion proactive des échéances**, aggravant ainsi les risques de retard dans la mise en œuvre des projets.

- **Faible pérennité des infrastructures réalisées** : plusieurs infrastructures, telles que des forages, des latrines, des installations énergétiques, des écoles et des **centres de santé, sont aujourd'hui en mauvais état, en raison d'une gestion post-projet insuffisante et d'un entretien défaillant. L'absence d'audits techniques et financiers à la fin des projets, ainsi que le manque de rapports de clôture, ont contribué à cette dégradation. De plus, des vulnérabilités techniques et une gestion communautaire défaillante ont exacerbé les problèmes, compromettant ainsi l'efficacité et la durabilité des projets.**
- **Reporting quasi-inexistant** : cette lacune entrave une évaluation optimale du portefeuille des projets financés par la Banque au Togo. Il a été constaté que **peu de projets transmettent leurs rapports d'activités trimestriels à la Banque. De plus, peu de projets produisent des rapports d'audit technique et financier à la fin de leur exécution, ainsi que des rapports d'achèvement. Ces manquements nuisent non seulement à l'obligation de rendre compte, mais empêchent également l'apprentissage des succès et des échecs des projets. Par ailleurs, ils représentent un risque opérationnel et de réputation pour la Banque, en limitant sa capacité à rendre compte à ses propres partenaires financiers. Cette situation découle souvent d'un manque de rappels fréquents et systématiques aux Unités de Gestion des Projets (UGP) concernant leurs obligations contractuelles en matière de reporting à des dates clés.**

En vue de trouver des solutions à ces difficultés, trois (03) recommandations majeures ont été formulées :

- réhabiliter les infrastructures non fonctionnelles et mettre en place des mécanismes efficaces pour assurer leur pérennité ;
- institutionnaliser, au niveau du Département « Développement pays », une rencontre systématique tous les quadrimestres avec toutes les unités de gestion **des projets (UGP) publics des Maîtres d'ouvrage des projets financés par la BOAD**, en vue de renforcer la gestion proactive de la supervision et du suivi-évaluation des impacts du portefeuille ;
- renforcer le suivi post-projet afin d'assurer la durabilité des impacts ;
- renforcer la supervision des activités définies dans le cadre du PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale).

I. INTRODUCTION

L'économie togolaise a fait preuve de résilience face aux récents chocs externes. Après une contraction de 2 % en 2020, le PIB a rebondi avec des taux de croissance de 5,8 % et 6 % respectivement en 2021 et 2022, avant de ralentir à 5,4 % en 2023. Grâce aux efforts **gouvernementaux, l'incidence de la pauvreté**, au seuil de 1\$ par jour, a enregistré une **baisse, passant de 53,5 % en 2017 à 45,5 % en 2019, selon les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (2018)**.

Cependant, le Togo reste confronté à d'importants défis économiques et sociaux. **Faiblement diversifiée, son économie repose en grande partie sur l'agriculture, un secteur vulnérable aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix des matières premières. La faiblesse du développement industriel et le manque d'investissements dans des infrastructures stratégiques – énergie, transport, et technologies de l'information – freinent également son essor. Ces défis sont aggravés par des disparités régionales significatives, traduites par des inégalités d'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé et l'électricité. Ces problématiques structurelles limitent les efforts de réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie.**

Dans ce contexte, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) joue un rôle crucial en soutenant le Togo à travers une série de projets de développement. Depuis plusieurs années, la BOAD a investi dans des initiatives visant à renforcer les infrastructures socio-économiques, **notamment dans les secteurs des transports, de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, ainsi que dans le soutien à l'agriculture. Ces interventions visent à stimuler la croissance économique, à diversifier l'économie et à améliorer les indicateurs de développement, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie pour les populations togolaises.**

Ce rapport a pour objectif de présenter l'état d'exécution des résultats de développement réalisés par la BOAD au Togo sur la période 2009-2023. Durant cette période, les efforts de la Banque se sont concentrés sur des secteurs clés tels que les infrastructures routières et énergétiques, ainsi que l'agriculture, considérés comme essentiels pour le développement durable du pays. Ces secteurs ont été identifiés comme prioritaires en raison de leur contribution potentielle à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Le rapport vise spécifiquement à évaluer les progrès réalisés, à identifier les défis rencontrés et à tirer les enseignements des interventions de la BOAD au Togo. Il s'attache également à analyser l'impact des actions de la Banque sur les communautés locales. Cette analyse revêt une double importance : d'une part, elle documente l'état d'exécution du portefeuille, permettant ainsi d'optimiser l'efficacité et l'efficience des futures actions ; d'autre part, elle contribue à un apprentissage continu en examinant la durabilité des résultats et des impacts obtenus, tout en affinant la stratégie des interventions à venir.

La structure du rapport est organisée en sept (07) parties : (i) contexte économique, social et environnemental, (ii) description de l'évaluation, (iii) état d'exécution des projets du portefeuille, (iv) résultats de développement et impacts des projets, (v) durabilité, (vi) enseignements et recommandations, et (vii) conclusion.

II. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

2.1. Contexte économique

Le Togo, avec une population de 8 095 498 habitants selon le 5^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), **est un pays d'Afrique de l'Ouest partageant ses frontières avec le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana.** Son économie repose principalement sur le secteur primaire, avec une prédominance de la production vivrière.

L'évolution du PIB réel au Togo de 2009 à 2023 témoigne d'une économie soumise à des fluctuations notables. De 2009 à 2016, le pays a connu une croissance soutenue avec un taux moyen de 4,8 %, porté par des réformes économiques et des investissements stratégiques. Cependant, en 2017, le PIB réel a connu une contraction, avec une croissance tombant à 4 % en raison de tensions politiques et sociales qui ont perturbé l'activité économique et la confiance des investisseurs.

Entre 2018 et 2019, l'économie togolaise a amorcé une reprise, grâce à des efforts de stabilisation politique et à la mise en place de politiques économiques favorables. Cette dynamique positive a toutefois été interrompue en 2020 par la crise sanitaire mondiale de la COVID-19, qui a engendré une contraction économique significative, affectant divers secteurs, notamment le commerce, le tourisme et les exportations.

À partir de 2021, le Togo a entamé une phase de reprise économique, avec des taux de croissance fluctuant entre 6 % et 6,4 % jusqu'en 2023. Cette période de croissance reflète les efforts du gouvernement pour stabiliser l'économie et diversifier les sources de croissance, ainsi que la résilience du pays face aux chocs externes. Les initiatives pour renforcer les infrastructures, promouvoir l'industrialisation et soutenir les secteurs émergents ont été cruciales pour cette relance post-pandémique.

Durant la période sous revue, l'inflation est restée relativement stable, avec une moyenne de 1,3%¹. Cette modération de **l'inflation a notamment permis de contenir les pressions sur le pouvoir d'achat des ménages.**

Graphique 1: Evolution du PIB réel (2009-2023) en pourcentage



Source : Rapport de la surveillance multilatérale

¹ Il convient de souligner une détérioration au cours des deux dernières années (7,9% en 2022 et 7,7% en 2023), en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires importées et du pétrole.

L'évolution du solde budgétaire global, incluant les dons, reflète des fluctuations significatives de la situation fiscale du pays. En 2009, le solde budgétaire affichait un déficit modéré de **-0,6 % du PIB**, avant d'atteindre un excédent de **1,7 % en 2019**. **Cependant, la situation s'est rapidement dégradée avec un déficit culminant à -7,1 % en 2020, sous l'effet de la pandémie de COVID-19, avant de s'aggraver davantage pour atteindre -8,3 % en 2022.** En 2023, une légère amélioration est observée, ramenant le déficit à **-6,6 %**. Cette détérioration budgétaire persistante a contraint le gouvernement à augmenter son recours à l'endettement, portant la dette publique totale à **66,9% du PIB nominal en 2023**.

Parallèlement, les échanges extérieurs ont été caractérisés par un déficit persistant du compte courant. Ce déficit est passé de **-5,6% du PIB en 2009 à -3,6% en 2023, bien qu'il ait atteint un sommet de -13,9% en 2013**, avant de connaître une amélioration progressive. Cette tendance témoigne d'une dépendance continue aux importations et **d'une capacité d'exportation limitée**. Enfin, la masse monétaire a enregistré une augmentation significative durant la période sous revue, passant de **592,45 milliards de FCFA en 2009 à 2781,48 milliards de FCFA en 2023**, soit une multiplication par environ **4,7**.

2.2. Contexte sectoriel

Le contexte sectoriel met en évidence les domaines d'intervention de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) au Togo, en se concentrant sur des domaines stratégiques pour stimuler le développement économique et social du pays. L'analyse des domaines de l'économie du Togo fait apparaître des contraintes spécifiques qui nécessitent des interventions ciblées pour maximiser leur impact sur le développement socio-économique du pays.

Le secteur agricole du Togo possède un potentiel remarquable, avec **3,6 millions d'hectares de terres arables couvrant 60 %² de la superficie du pays**. Contribuant à plus de **40%³ du PIB** et employant près des deux tiers⁴ de la population active, l'agriculture est le principal pilier de l'économie togolaise. Cependant, en 2019, ce secteur n'a reçu que **0,2 % des crédits économiques⁵**, bien qu'il génère environ **20 % des recettes d'exportation (FAO, 2020)** et constitue la principale source de revenus pour **97%⁶ des ménages ruraux** entre 2010 et 2019. Malgré son importance, l'agriculture du pays est confrontée à plusieurs défis structurels, dont un accès limité au financement, une insuffisance des infrastructures rurales, et une faible mécanisation qui réduisent la productivité et les rendements. Le secteur subit également les aléas climatiques, un manque d'intrants de qualité, et une faible structuration des chaînes de valeur. De plus, le déficit d'infrastructures freine le développement de l'agro-industrie et la compétitivité du secteur, tout en posant des défis cruciaux en matière de gestion foncière.

Dans le domaine du transport routier, le pays fait face à des défis importants dans son secteur du transport routier, principalement en raison d'un réseau routier inégalement

² FAO, "L'état de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde", 2020 (www.fao.org)

³ Banque Mondiale, "World Development Indicators", 2020 (www.worldbank.org)

⁴ Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), 2021.

⁵ Source : Rapport annuel de la BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) de 2019

⁶ Banque Mondiale, Enquête sur les conditions de vie, 2019

développé. Environ 80%⁷ des routes rurales restent non bitumées, ce qui complique l'accès des communautés rurales aux services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'approvisionnement en biens de première nécessité. Cette situation est particulièrement problématique pour l'agriculture, car elle limite la capacité des producteurs à transporter leurs produits vers les marchés, entraînant des pertes post-récolte et réduisant la rentabilité du secteur.

Bien que certaines routes principales aient été réhabilitées récemment, les infrastructures secondaires et locales, cruciales pour l'interconnexion des zones rurales, restent insuffisantes, exacerbant les difficultés des agriculteurs et entravant le développement économique du pays. Le réseau de transport routier est donc un levier crucial pour améliorer l'accès aux services sociaux et renforcer la compétitivité du secteur agricole au Togo.

Concernant l'électricité et l'eau, le Togo est confronté à des défis importants qui entravent l'accès aux services essentiels et nécessitent des investissements et réformes majeurs. Le pays fait face à un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande d'électricité, provoquant des coupures fréquentes et limitant l'accès pour une grande partie de la population. Les infrastructures vieillissantes enregistrent un taux de perte de 47 %, tandis que le taux de dépendance électrique reste élevé à 64,15 %. En 2023, 63,7 % de la population a accès à l'électricité, mais seulement 25 %⁸ en milieu rural, soulignant des disparités significatives. La capacité nationale de production d'électricité demeure insuffisante, rendant le pays fortement tributaire des importations pour répondre à ses besoins énergétiques. L'accès à l'eau potable au Togo reste un défi majeur, malgré des **progrès notables. Environ 69,01 % de la population bénéficie d'un accès à l'eau potable,** mais des disparités significatives subsistent entre les milieux urbains (71,69 %), semi-urbains (74,4 %) et ruraux (55,93 %)⁹. Les investissements insuffisants dans les infrastructures d'eau limitent l'expansion des services et la qualité de l'eau, entraînant une couverture inégale. Par ailleurs, le secteur fait face à des problèmes de gestion, notamment des défis en matière de gouvernance et de maintenance, ce qui aggrave la situation pour les populations les plus vulnérables.

2.3. Contexte social

Au Togo, entre 2011 et 2015, le taux de pauvreté nationale a légèrement diminué, passant de 58,7 % à 55,1 %¹⁰, avec une persistance particulièrement marquée dans les zones rurales où 69 % des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2015. En 2020, la pauvreté extrême touchait 23,5 % des Togolais, soit ceux vivant avec moins de 1,90 \$ par jour (**en parité de pouvoir d'achat, PPA 2011**), illustrant ainsi la persistance de la pauvreté dans le pays. En 2018-2019, le taux de pauvreté nationale avait chuté à 45,5 %, mais cette dynamique a été inversée en 2021, avec un taux qui a grimpé à 65%, principalement à cause des impacts économiques négatifs de la pandémie de COVID-19.

⁷ Source : Ministère des Infrastructures et des Transports, 2021

⁸ Source : **données Système d'Information Energétique du Togo/ Banque Mondiale (2023)**

⁹ Source des données : **Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique, 2023.**

¹⁰ <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/5f26ea55-7846-40ad-9bdf-afec7053b22f/content>

Cependant, les inégalités de revenus se sont réduites, le coefficient de Gini¹¹ ayant baissé de 46 en 2011 à 37,9 en 2021¹². Le taux de chômage au Togo a diminué à 3,70 % en 2023, contre 3,80 % en 2022), mais le sous-emploi des jeunes reste préoccupant, atteignant 26,8%¹³, en raison de l'inadéquation entre les formations offertes et les besoins du marché du travail.

Le Togo est classé parmi les pays à développement humain moyen. En 2021, il se situait au 159^{ème} rang sur 189 pays selon l'indice de développement humain du PNUD, avec un score de 0,519. L'espérance de vie moyenne à la naissance était estimée à 60,3 ans, tandis que le taux d'analphabétisme était de 40,5 %.

2.4. Environnement et changement climatique

Le Togo est fortement vulnérable aux effets du changement climatique, bien que sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre soit relativement faible. Selon l'indice de vulnérabilité au changement climatique (ND-GAIN¹⁴, 2020), le pays est classé parmi les plus vulnérables aux chocs climatiques, avec des risques accrus liés aux sécheresses, inondations, et à la dégradation des sols. Les variations climatiques ont un impact direct sur l'agriculture, secteur essentiel du Togo, qui est très dépendant des conditions météorologiques. Par exemple, des sécheresses prolongées peuvent réduire les rendements agricoles et mettre en péril la sécurité alimentaire.

Le pays fait également face à une déforestation accélérée, souvent liée à l'agriculture de subsistance et à l'exploitation illégale du bois. En conséquence, la biodiversité, notamment les espèces endémiques, est menacée, et la dégradation des sols est un problème majeur qui réduit la capacité des terres agricoles à produire. Cela augmente encore la vulnérabilité des communautés rurales, car elles dépendent largement de l'agriculture pour leur subsistance. En outre, la gestion des ressources naturelles et des déchets reste insuffisante, contribuant à des problèmes environnementaux qui affectent la santé publique et l'économie du pays.

III. DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION

3.1. Objectifs et questions d'évaluation

Le présent rapport a pour objectif de présenter l'état de réalisation des résultats de développement et impacts des projets financés par la BOAD au Togo de 2009 à 2023.

La BOAD définit l'impact¹⁵ comme « un effet à court et moyen termes, positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non,

¹¹ Le coefficient de Gini est une mesure statistique utilisée pour évaluer les inégalités de revenus ou de richesse au sein d'une population. Il varie entre 0 et 1, où : (i) 0 représente une égalité parfaite (tout le monde a exactement le même revenu ou la même richesse) et (ii) 1 représente une inégalité totale (une seule personne détient tout le revenu ou toute la richesse, et les autres n'ont rien).

¹² Source : Banque Mondiale

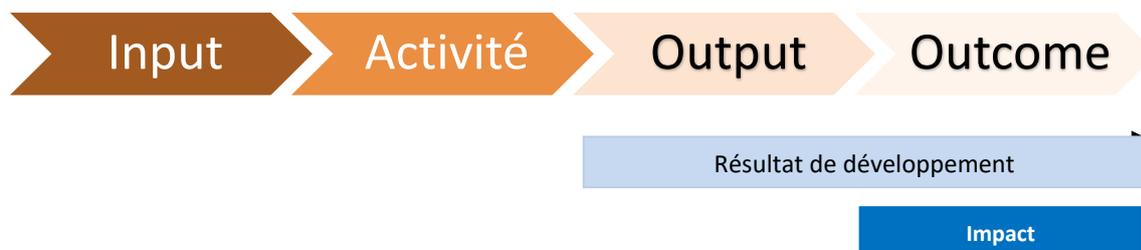
¹³ Source : **base de données de l'OIT**

¹⁴ Notre Dame Global Adaptation Initiative Index (<https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>)

¹⁵ Définition conforme à l'une des approches présentées dans **Good Practice Standards for the Evaluation of Public Sector Operations**, 2012 Revised Edition, Evaluation Cooperation Group.

intentionnellement ou non ». L'ajustement de l'horizon temporel, comparativement à la définition du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, permet de faire un minimum de reporting des impacts dans le temps, conformément à la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025.

Figure 1 : chaîne des résultats, résultats de développement et impacts



Source : stratégie d'évaluation des résultats de développement et des impacts des projets financés par la BOAD, 2020

La figure 1 présente la chaîne des résultats de résultats dont les maillons sont les suivants :

- **moyens ou intrants (inputs)** : moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement.
- **activités** : actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens.
- **extrants (outputs)** : biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement suite à la conduite des activités.
- **effets (outcomes)** : changement issus de l'utilisation des extrants ou outputs. Par exemple, il peut s'agir du changement de la situation d'accès à des services de base, notamment l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'alimentation, à l'électricité, ainsi que le nombre de personnes ou localités concernés.

La présente évaluation utilise une approche contributive au regard des types de projets financés (infrastructure en majorité) et du budget dédié à l'évaluation. Dans cette optique, il s'attache à répondre à des questions d'évaluation de type descriptif, en s'appuyant sur les critères d'efficacité, d'efficacités et de durabilité. Les huit (08) questions évaluatives, formulées selon ces critères, sont récapitulées dans le tableau 1 :

Tableau 1 : questions d'évaluation

Critères	Questions d'évaluation
1. Efficience	1.1. Quel est le taux de décaissements moyen et le taux de décaissements médian du portefeuille au 31 Décembre 2023 ?
	1.2. Quel est le taux d'exécution moyen du portefeuille au 31 Décembre 2023 ?
	1.3. Quel est le pourcentage moyen de temps consommé par les projets du portefeuille au 31 Décembre 2023 ?
	1.4. Quelle est la durée d'exécution du portefeuille au 31 Décembre 2023 ?
	1.5. Quelle est la durée moyenne des retards d'exécution du portefeuille au 31 Décembre 2023 ?
2. Gouvernance	2.1. Les projets respectent-ils les clauses relatives à l'audit financier ?
3. Efficacité	3.1. Quelles sont les réalisations en matière de résultats de développement ?
4. Durabilité	4.1. Quels sont les aspects de durabilité des réalisations des projets ?

3.2. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie adoptée pour aborder les questions d'évaluation combine des approches qualitatives et quantitatives. Elle comprend l'utilisation de questionnaires portant sur l'exécution des projets, la réalisation des objectifs d'indicateurs, ainsi que le géoréférencement des infrastructures du portefeuille de projets. En parallèle, des entretiens sont conduits avec les Chefs de projet ou Coordonnateurs, ainsi qu'avec les responsables du suivi-évaluation des projets.

3.3. Préparation de l'évaluation

Cette première étape a été marquée par l'élaboration des fiches de collecte données numérisées et la préparation de la mission de terrain. Cela a inclus des réunions préparatoires avec les coordonnateurs de projets afin de définir les modalités pratiques de déroulement de la mission.

3.4. Mission de terrain

La mission de terrain a débuté par une phase de renforcement de capacité, organisée les 7 et 8 mai 2024. Cette étape avait pour principal objectif de former les acteurs clés (coordonnateurs, responsables de suivi-évaluateurs, les ministères). **L'objet de renforcement de capacités était de permettre aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour la collecte des données en utilisant les outils digitalisés développés par**

la Banque. Ces outils sont spécifiquement conçus pour faciliter le suivi et l'évaluation des impacts des projets, intégrant l'utilisation de techniques géospatiales pour une analyse plus précise et efficace des résultats obtenus.

A la suite des sessions de formation, une mission de terrain a été menée du 10 au 24 mai 2024 pour la collecte des données. Toutefois, en raison des contraintes rencontrées, cette collecte a été réalisée sur un échantillon restreint¹⁶ de vingt (20) projets, ce qui représente 69,6% du portefeuille total.

La collecte de données a été réalisée en utilisant « ODK Collect » en conjonction avec l'application KoboToolbox, permettant une collecte efficace et cohérente des données sur le terrain.

La méthodologie se résume en six (06) phases comme suit :

1. **Choix de l'échantillon des projets** : l'échantillon étudié correspond au portefeuille de projets financés par la Banque de 2009 à 2023. Ce choix temporel s'explique par la nécessité d'aligner le suivi-évaluation sur les stratégies initiées par la Banque à partir de 2009. Ainsi, cette période permet d'obtenir une vision complète de l'évolution des projets et de leur impact, en cohérence avec les objectifs et les orientations stratégiques de la Banque.
2. **Actualisation des contacts des coordonnateurs et des points focaux de suivi-évaluation des projets** : les emails et les contacts téléphoniques des points focaux ont été mis à jour.
3. **Actualisation des outils de collecte** : les formulaires de collecte digitalisée ont été actualisés pendant la mission de terrain pour intégrer les aspects techniques nécessaires.
4. **Conduite de la collecte** : les formulaires ont été partagés avec les coordinateurs et les responsables de suivi-évaluation via leur compte KoboToolbox. La collecte des données a été réalisée par l'équipe de mission de la BOAD, en collaboration avec les responsables de suivi-évaluation au niveau des promoteurs. Le suivi de la collecte des données a été effectué en temps réel.
5. **Contrôle de qualité et traitement des données** : les données collectées à travers l'application ODK collecte et soumises dans l'application KoboToolbox ont été épurées puis exportées vers les logiciels ArcGIS et Power BI. Cela a permis de cartographier les interventions de la Banque et de réaliser les analyses statistiques ainsi que les tableaux de bord nécessaires.
6. **Rédaction du rapport** : les analyses ont été finalisées et le rapport a été rédigé.

La consolidation des indicateurs d'exécution au niveau du portefeuille (taux de décaissements, taux d'exécution physique et taux de consommation de la durée

¹⁶ Le portefeuille de projets approuvés par la Banque au TOGO, comprenant 49 opérations

prévisionnelle d'exécution des projets) a été réalisée en utilisant les statistiques de « moyenne ». Ces mesures de tendance centrale permettent de synthétiser les séries statistiques étudiées en un petit nombre de valeurs caractéristiques.

3.5. Limites méthodologiques

Globalement deux limites majeures ont été relevées :

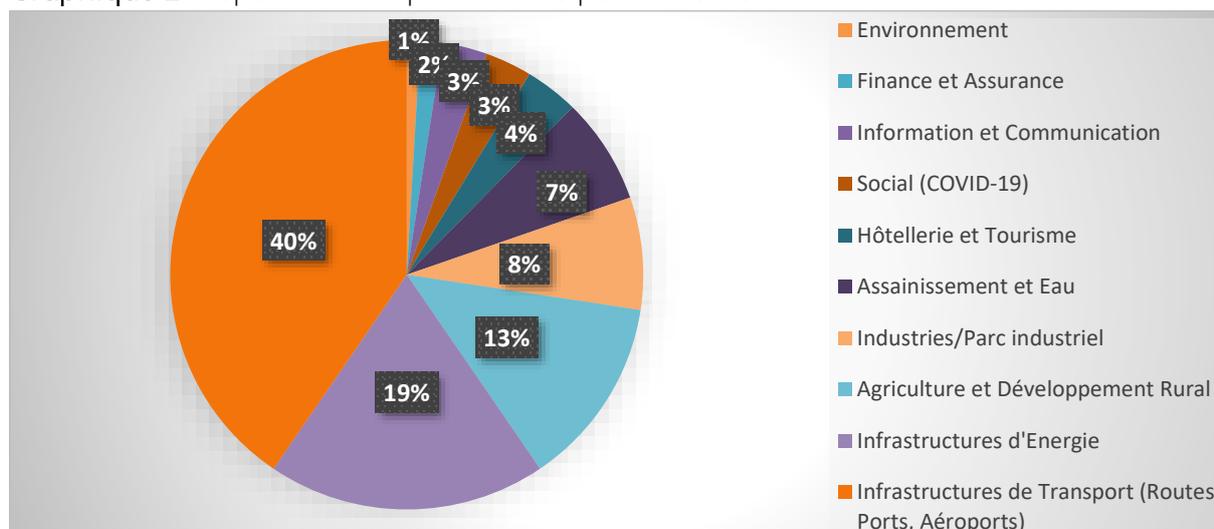
- **taux de couverture du portefeuille, relativement limité** : 41% de portefeuille a été couvert au lieu de 100% ;
- **absence d'archivage adéquate** : le système d'archivage décentralisé des projets est non digitalisé n'a pas permis d'accéder à l'ensemble des informations nécessaires pour l'évaluation ;
- **Démobilisation des UGP sans relais dédié au sein du maître d'ouvrage** : une fois les projets achevés, il n'a été identifié au sein des ministères un point focal pour fournir des informations sur les indicateurs de résultats de développement ;
- **Généralement, il est observé un manque de financement pour la collecte des indicateurs de résultats de développement en phase rétrospective** : Cette collecte nécessite un budget minimal qui devrait être pris en charge par la partie Togolaise. **Malheureusement, cette budgétisation n'est pas systématiquement effectuée, ce qui compromet le suivi et l'évaluation des impacts des projets après leur clôture.**

3.6. Présentation du portefeuille sous revue

À la clôture de l'année 2023, les engagements nets cumulés de la BOAD au Togo s'élèvent à 651,6 milliards FCFA, représentant 9,9 % de ses concours nets globaux sur la période 2009-2023.

Sur cette période, la Banque a approuvé quarante-neuf (49) prêts en faveur du Togo, pour un montant total de 656,6 milliards FCFA destinés au financement des secteurs public et privé. Concernant le secteur public, la Banque a financé trente-huit (38) opérations pour un total de 537,167 milliards FCFA, répartis entre les guichets publics non marchand (79,7 %) et marchand (2,1 %). Quant au secteur privé, il a bénéficié d'un soutien de 119,437 milliards FCFA, soit 18,2 %, répartis sur onze (11) opérations.

Graphique 2 : répartition du portefeuille par domaine



Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation.

Les projets financés se concentrent principalement sur trois secteurs clés, qui représentent plus de 72 % du portefeuille. Le secteur des infrastructures de transport (routes, ports, aéroports) bénéficie d'un financement de 265,8 milliards FCFA réparti sur 16 opérations. Le secteur de l'énergie suit avec un financement de 125,1 milliards FCFA pour 8 opérations, tandis que l'agriculture reçoit 85,8 milliards FCFA pour 8 opérations également. Les autres secteurs, à savoir la finance, la communication, l'assainissement et l'eau, l'hôtellerie, le social et l'environnement, ont bénéficié d'un financement global de 179,9 milliards FCFA à travers 17 opérations.

Les financements octroyés aux conditions du guichet Banque atteignent 352,721 milliards FCFA, soit 53,7 %, tandis que ceux du guichet FDC¹⁷ s'élèvent à 283,883 milliards FCFA, représentant 43,2 % du total. En outre, le guichet FDE¹⁸ a octroyé 20 milliards FCFA, ce qui correspond à 3 % des financements globaux.

De ce portefeuille, la collecte de données a pu être réalisée sur un échantillon de vingt (20) projets (cf. annexe 1).

IV. ETAT D'EXECUTION DES PROJETS DU PORTEFEUILLE

4.1. État de Mise en œuvre des projets

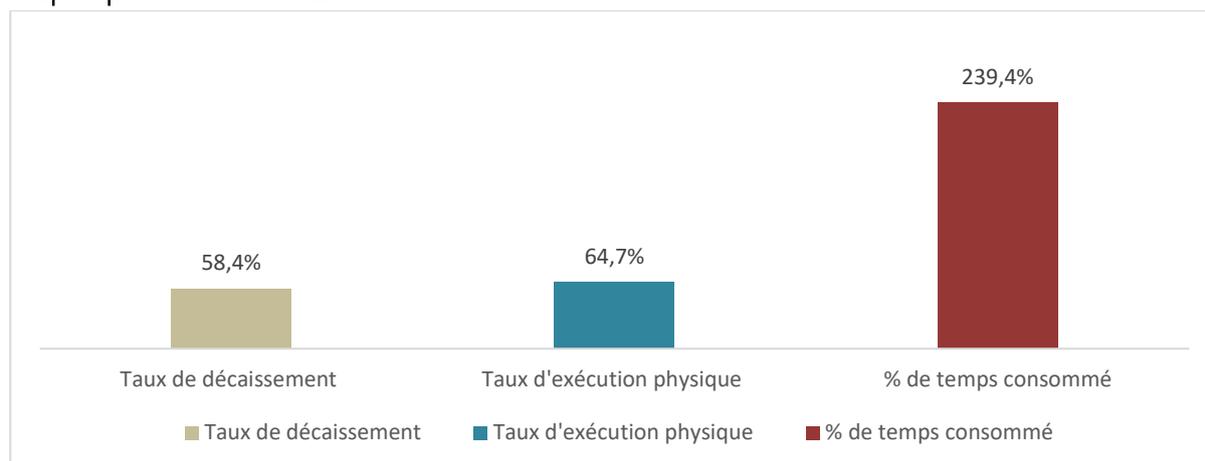
L'état de mise en œuvre des projets du portefeuille est présenté à travers l'analyse de trois (03) indicateurs clés d'exécution des projets : le taux de décaissement, le taux d'avancement physique et le taux de consommation du délai¹⁹ prévu pour l'exécution des projets. Le graphique 3 ci-après illustre lesdits indicateurs.

¹⁷ Fonds de Développement et de Cohésion

¹⁸ Fonds de Développement Énergie

¹⁹ % de temps consommé = durée d'exécution des projets/durée prévisionnelle des projets

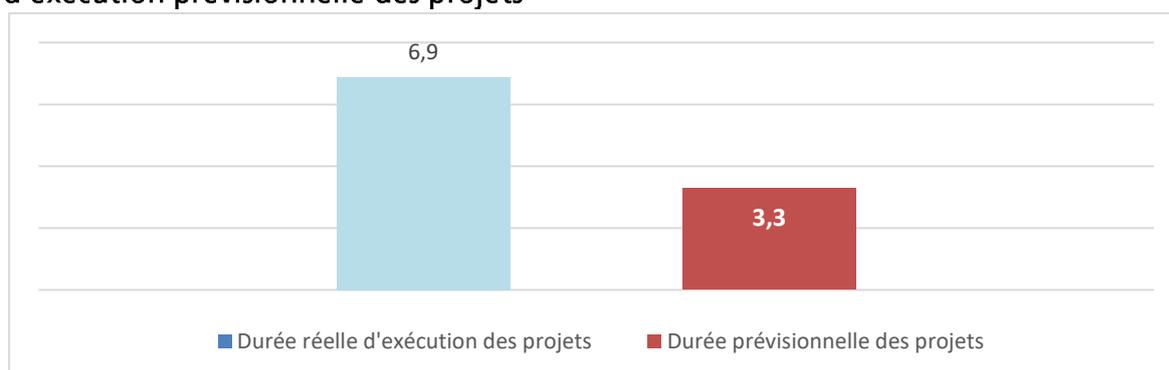
Graphique 3 : indicateurs de tendance centrale



Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation.

Le taux de décaissements moyen s'élève à 58,4 %, tandis que le taux d'exécution physique moyen est de 64,7 %. Cependant, les écarts constatés sur les délais de mise en œuvre, avec un taux moyen de consommation des délais de 239,3 %, signalent des retards²⁰ considérables par rapport aux échéances initialement prévues.

Graphique 4 : analyse de la durée moyenne d'exécution réelle et de la durée moyenne d'exécution prévisionnelle des projets



Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation

Alors que la durée prévisionnelle moyenne d'exécution des projets était de 3,3 ans, la durée moyenne réelle d'exécution atteint 6,9 ans, ce qui représente un retard moyen de 3,7 ans. Ces retards peuvent être attribués principalement à 05 facteurs à savoir :

- des retards dans l'obtention du certificat de conformité environnementale, qui ont engendré des difficultés dans l'indemnisation des populations affectées par les projets ;
- des lenteurs dans les processus de passation des marchés, ralentissant l'exécution des travaux des projets ;
- des défaillances de certaines entreprises dans l'exécution de leurs tâches, ou des retards dans la réalisation de leurs travaux ;

²⁰ Concernant spécifiquement le point relatif aux « retards par rapport aux échéances prévues », il est important de préciser dans le présent rapport qu'un projet est considéré comme achevé lorsque les conditions suivantes sont réunies simultanément : la présence d'un rapport d'audit technique et financier, l'existence d'un rapport de fin d'exécution, ainsi que la fourniture d'un rapport d'achèvement. En l'absence de ces documents lors de la mission de terrain de l'équipe de l'USEI, un projet ne peut être qualifié d'achevé.

- des retards dans la réalisation des audits financiers et techniques, ainsi que dans la production des rapports d'achèvement par les projets ;
- retard dans la réalisation des rapports de fin d'exécution (RFE) par la BOAD.

L'encadré ci-dessous fournit des précisions sur les raisons justifiant les retards observés et l'annexe 2 présente les causes profondes de **qui limitent la mise en œuvre efficace des projets** de la Banque.

Encadré 1 : quelques illustrations de l'explication des retards des projets

Dans le cadre des projets agricoles, plusieurs facteurs ont contribué à des retards significatifs et **des difficultés dans leur mise en œuvre. Tout d'abord, certains exploitants n'ont pas respecté les consignes de libération des terres, ce qui a prolongé l'occupation des parcelles destinées à la réhabilitation, notamment dans le cadre du projet PARTAM²¹, où des cultures de riz ont retardé la programmation des travaux. Les inondations récurrentes des périmètres agricoles ont également interrompu régulièrement les activités, exacerbant les délais.**

Les conditions de premier décaissement, notamment le retard dans l'obtention du certificat de conformité, ont également constitué un frein majeur, retardant la mise en œuvre des projets. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a exacerbé ces difficultés, notamment en réduisant la disponibilité des équipements nécessaires pour des projets comme CIMCO²² et Kekeli²³. À cela s'ajoute le retard de **réactivité de certains partenaires financiers**, entraînant un retard supplémentaire.

Le projet de Blitta a souffert de problèmes structurels dès sa conception, en raison de l'absence de **spécifications techniques contractuelles claires**, ce qui a rendu la supervision et le contrôle des travaux complexes et peu efficaces. De plus, la **mobilisation des parties prenantes**, telles que la CEB²⁴ et la CEET²⁵, **a rencontré des obstacles, ainsi que la formation d'un comité technique** pour valider les documents essentiels, retardant ainsi la réalisation des objectifs du projet.

D'autres problématiques administratives ont été relevées, telles que des lenteurs dans les processus de passation des marchés, affectant l'exécution des travaux dans cinq projets, et des défaillances des entreprises dans l'exécution de leurs tâches, ce qui a conduit à des retards significatifs dans quatre projets.

Une formulation initiale insuffisante de certains projets, notamment en termes de chronogramme et de prévision des coûts, a également contribué à l'aggravation des retards. Par exemple, le projet de la Plaine de Mò a souffert de lacunes dans ces domaines, tout comme le projet Hybridation, où les lignes budgétaires ont été sous-estimées. En outre, le déficit de financement, en particulier pour des infrastructures essentielles comme dans le cas du projet PTA, a ajouté des difficultés supplémentaires, rendant l'exécution des projets plus complexe.

Ces divers facteurs montrent l'importance de l'amélioration de la planification, de la gestion et du suivi des projets afin de minimiser les retards et maximiser l'efficacité des investissements

La moyenne présentée ci-dessus ne rend pas compte de l'hétérogénéité des projets du portefeuille en fonction de plusieurs indicateurs clés, notamment : la phase d'exécution,

²¹ Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles dans la zone de Mission-Tové

²² Projet d'implantation et exploitation d'une cimenterie par la Société CIMCO SA au Togo

²³ Projet de construction d'une centrale thermique en cycle combiné de 65 MW par la Société KEKELI EFFICIENT POWER

²⁴ Communauté Electrique du Bénin

²⁵ Compagnie Energie Electrique du Togo

le taux de décaissement, **le taux d'exécution physique, ainsi que le niveau de retard** enregistré. Dans ce contexte, une analyse de la distribution des projets permet de mettre en lumière certaines spécificités. Le graphique 5 offre une vue d'ensemble du portefeuille **selon l'état d'exécution**.

En termes de répartition du portefeuille de projets par phase du cycle de projet, il est noté que la majorité des projets (10), représentant 50% du portefeuille, sont **actuellement en cours d'exécution**. Par ailleurs, six (06) projets, représentant 30%, ont déjà été achevés, tandis que quatre (04) projets, soit 20%, n'ont pas encore effectué de décaissements.

S'agissant de la répartition du portefeuille selon le taux de décaissements, huit (08) projets, représentant 40%, ont décaissé plus 75% du montant alloué par la Banque (cf. annexes 4 pour la liste des projets concernés). Par contre, un (01) projet (5% du portefeuille) a décaissé moins de 25% du montant financé par la Banque. Par ailleurs, il convient de noter que quatre (04) projets n'ont pas encore effectué de décaissement. Il **s'agit du Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience** dans la région des Savanes (PURS), approuvé en novembre 2023 pour une durée de deux ans, a déjà consommé 30,5 % de son temps sans décaissement initial.

Le Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS), approuvé en mai 2023 pour cinq (05) ans, et le projet **d'aménagement de la route RN1/Aleheride-Tchamberi-Sombou**, approuvé en juin 2022 pour 2,66 ans, montrent des retards similaires. Enfin, le projet de centrale solaire photovoltaïque de 42 MWc à Awandjélo, approuvé en juin 2022 pour 2,5 ans, a consommé 82 % de son temps sans avancement physique notable.

Concernant la répartition du portefeuille selon le taux d'exécution physique, sept (07) projets, soit 35 %, **ont atteint un taux d'exécution physique** de plus de 75% (cf. annexes 4 pour la liste des projets concernés). En revanche, quatre (04) projets, représentant 20% du portefeuille, **affichent un taux d'exécution de 0 %**.

Au titre du profil de retard des projets du portefeuille, quinze (15) projets, représentant 75 % du portefeuille, **ont rencontré des retards dans leur mise en œuvre, tandis que cinq (05) projets n'ont pas subi de retard**. Parmi ces 5 projets, seul le Projet d'implantation et exploitation d'une cimenterie par la Société CIMCO SA au Togo a été achevé sans retard. Les 4 autres projets, approuvés par la Banque et actuellement en cours de mise **en œuvre, présentent des risques importants de retard. Il s'agit de :** (i) le **Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience** dans la région des Savanes (PURS)-SONGTABAA ; (ii) le **Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS)** ; (iii) le **Projet d'aménagement de la route RN1/ALEHERIDE-TCHAMBERI-SOMBOU** ; et (iv) le **Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 MWc à Awandjélo**. Lesdits projets ont consommé entre 23 % et 82 % de leur temps d'exécution, sans décaissement initial, et **affichent un taux d'exécution physique de 0 %**.

Encadré 2 : performance en termes de délais d'exécution du projet de cimenterie CIMCO au Togo

Le projet a démontré une performance remarquable en matière de délai d'exécution, dès sa phase initiale. Approuvé le 25 septembre 2020, il est entré en vigueur le 28 décembre 2020, soit en environ 03 mois, et a levé ses conditions suspensives 08 mois après son approbation. **Ce résultat représente un gain significatif de temps, d'autant plus que la majorité des projets du portefeuille de la Banque ne respectent généralement pas leurs délais. À titre d'exemple, le portefeuille de projets du programme d'urgence de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IREDD) affiche des moyennes de 10 mois pour l'entrée en vigueur et de 23 mois pour la levée des conditions suspensives avant le premier décaissement (cf. rapport d'évaluation des processus du programme d'urgence de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IREDD)).**

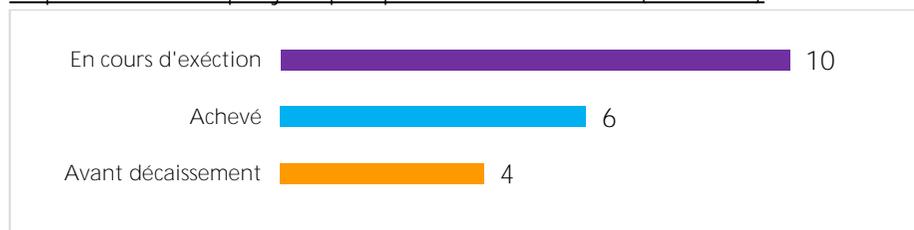
Par ailleurs, Cette performance exceptionnelle s'explique par une préparation rigoureuse en amont et une sélection stratégique des partenaires techniques. En effet, la conception, la construction, l'installation et la garantie de performance de la cimenterie ont été confiées à une société reconnue mondialement pour son expertise dans la conception industrielle, l'élaboration de plans techniques et la maîtrise d'œuvre de projets industriels, notamment dans le secteur de la cimenterie. Forte de son expérience avérée, elle a assuré une exécution fluide et conforme aux normes internationales.

En parallèle, les travaux de génie civil ont été réalisés par une société forte d'une expérience solide, assurant ainsi une exécution technique d'une grande rigueur. Par ailleurs, l'entreprise en charge du contrôle et de la surveillance des travaux, bénéficiant de plus de 30 années d'expérience, a mené sa mission avec un professionnalisme exemplaire, assurant la qualité et le respect des délais impartis. Toutes ces entreprises ont exécuté leurs tâches respectives sans aucune défaillance, témoignant d'une coordination et d'un engagement exemplaires.

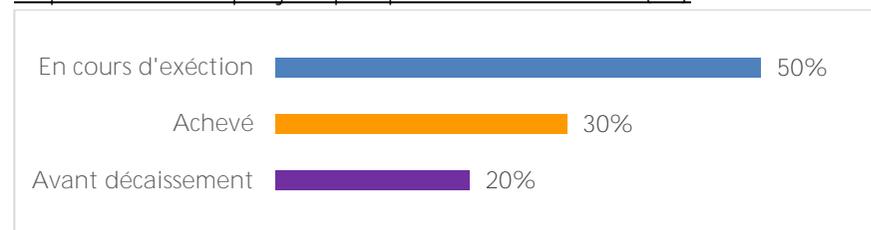
Ces différents éléments illustrent une préparation méticuleuse et une gestion optimale en amont, permettant de réduire les risques de retard et de lancer rapidement et efficacement le projet. Ce niveau de rigueur, combiné à l'expertise des partenaires impliqués, constitue un facteur déterminant de la performance exceptionnelle observée en termes de délai d'exécution.

Graphique 5 : Synthèse de l'état de mise en œuvre des projets

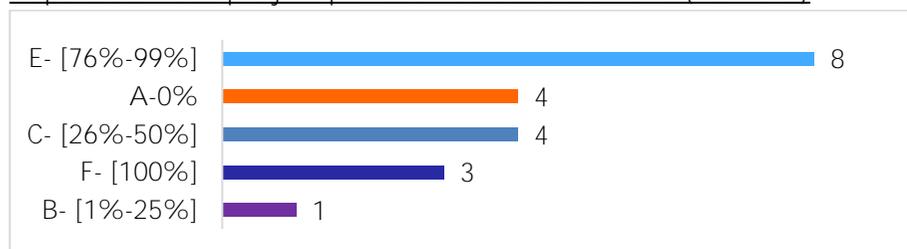
Répartition des projets par phase d'exécution (nombre)



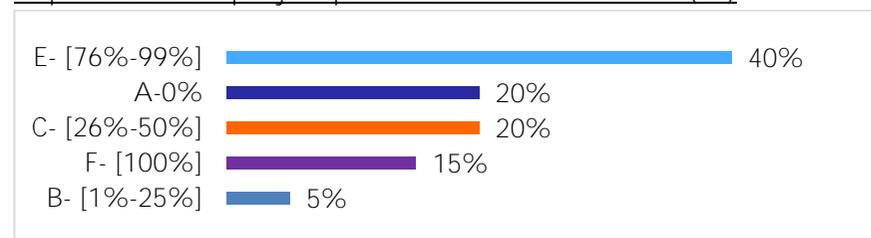
Répartition des projets par phase d'exécution (%)



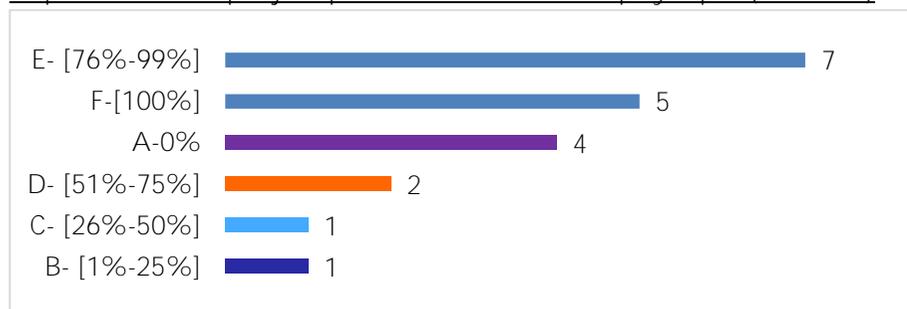
Répartition des projets par taux de décaissement (nombre)



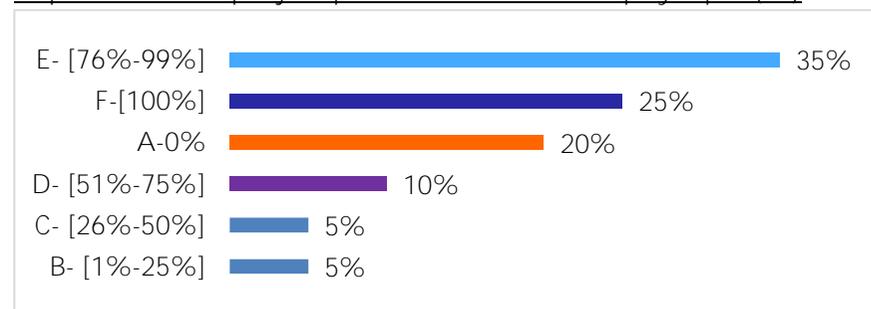
Répartition des projets par taux de décaissement (%)



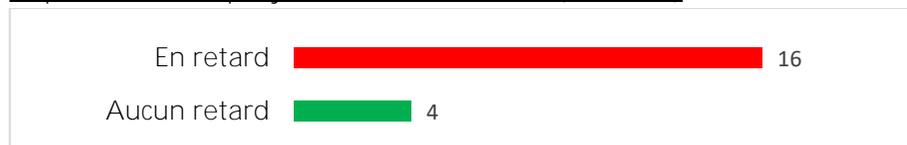
Répartition des projets par taux d'exécution physique (nombre)



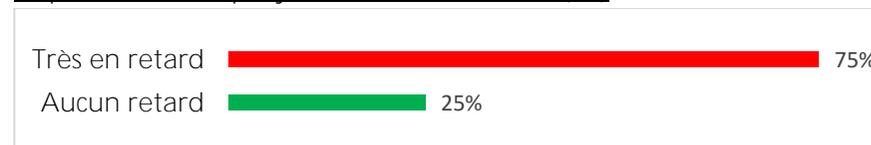
Répartition des projets par taux d'exécution physique (%)



Répartition des projets selon les retards (nombre)



Répartition des projets selon les retards (%)



Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation (mois et année)

V. RESULTATS DE DEVELOPPMENT ET IMPACTS DES PROJETS

5.1. Indicateurs selon les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont pour ambition d'éliminer la faim et la pauvreté à l'échelle mondiale. Dans cette optique, il est essentiel de prioriser l'agriculture et le développement rural. À travers les projets du portefeuille financé par la Banque au Togo durant la période sous revue, la Banque contribue à l'atteinte de douze (12) ODD, à savoir les ODD 1, 2, 3,4,5, 6, 7, 8, 9, 13, 15 et 17, qui sont détaillés dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : liste des ODD auxquels la Banque contribue

ODD 1	: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
ODD 2	: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
ODD 3	: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
ODD 4	: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
ODD 5	: Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
ODD 6	: Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
ODD 7	: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
ODD 8	: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous
ODD 9	: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
ODD 13	: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
ODD 15	: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable
ODD 17	: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le 7d développement durable et le revitaliser

La contribution de la BOAD a été réalisée à travers la mise en œuvre de plusieurs composantes et sous composantes de projets financés. Les indicateurs d'output et d'outcome présentés dans l'annexe 5, permettent de retracer l'apport direct de la Banque à la réalisation des ODD.



1.1. OBJECTIF 1 : ÉLIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Les projets financés s'inscrivent pleinement dans l'atteinte de l'ODD 1 en contribuant à la réduction de la pauvreté monétaire. En mobilisant la main-d'œuvre journalière, ils ont permis la création de plus de 1 500 activités génératrices de revenus, offrant ainsi des opportunités économiques directes aux communautés locales. Par ailleurs, ces projets ont permis de redistribuer 2 834 943 FCFA de revenus, illustrant une répartition des richesses générées.



1.2. OBJECTIF 2 : ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Dans le cadre de ses interventions en développement rural, la BOAD joue un rôle stratégique dans la lutte contre la faim et la malnutrition, contribuant à garantir aux populations pauvres et vulnérables un accès continu à une alimentation saine, équilibrée **et suffisante. Les projets qu'elle finance visent à renforcer de manière systémique les infrastructures et les capacités agricoles, notamment par l'aménagement de 18 673,2 hectares de surfaces hydro-agricoles, la construction de 10 marchés ruraux, de 3 266 hangars et de 293 magasins de stockage, ainsi que par la mise à disposition d'équipements modernes de mécanisation agricole tels que des décortiqueuses, des égreneuses de maïs et des motoculteurs.**

Ces investissements structurants favorisent une augmentation de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs, en ciblant particulièrement les femmes, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs. À terme, plus de 132 166 personnes devraient en bénéficier, dont 20 212 déjà impactées à fin juin 2024.

Sur le plan des rendements agricoles, les projets en cours ont permis de réaliser à ce jour 30 437 tonnes de riz paddy sur trois projets (sur un objectif de 103 163,5 tonnes), 17 225 tonnes de maïs (pour une cible de 54 460 tonnes), ainsi **qu'une production attendue de 37 316 tonnes de fruits et 22 600 tonnes de légumineuses.** Ces résultats traduisent une dynamique de croissance inclusive et durable, portée par des pratiques agricoles résilientes et respectueuses des écosystèmes.

Ainsi, la BOAD **contribue de manière tangible à la réalisation de l'ODD 2, en consolidant la sécurité alimentaire, en renforçant la résilience des systèmes de production et en améliorant les conditions de vie des communautés rurales, tout en soutenant un développement économique durable.**



1.3. OBJECTIF 3 : PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE

Au plan sanitaire, la BOAD **contribue de manière stratégique à l'amélioration des infrastructures sanitaires et à la promotion de la santé pour tous.** À travers ses financements, elle appuie la construction et la réhabilitation de structures de soins, notamment six (06) centres **de santé, dont une clinique, ainsi qu'une maternité, offrant** ainsi des services de santé de proximité aux populations ciblées.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) associés à ses projets, la Banque intègre des activités visant à renforcer la santé communautaire. Cela inclut la conduite de séances de sensibilisation et de formation destinées à prévenir la transmission des maladies telles que le paludisme, la diarrhée et le VIH/SIDA. Ces interventions participent à une approche préventive et intégrée, alignée sur les objectifs de durabilité et de résilience des systèmes de santé, et

renforcent ainsi l'impact des projets sur la santé publique et le bien-être des populations vulnérables.

La BOAD, par ces actions, s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'ODD 3 en œuvrant pour garantir une couverture sanitaire et en promouvant des solutions durables pour faire face aux défis sanitaires actuels.



1.4. OBJECTIF 4 : ASSURER L'ACCES DE TOUS A UNE EDUCATION DE QUALITE, SUR UN PIED D'EGALITE, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

La BOAD contribue activement à l'amélioration de l'accès à une éducation inclusive et de qualité, en soutenant la construction et la réhabilitation de quarante (40) salles de classe adaptées aux besoins de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap, **qu'ils soient filles ou garçons**. Spécifiquement, dans le cadre du projet de la centrale de Blitta, 877 élèves dont 435 filles (49,6%) ont bénéficié des bâtiments et salles classes construites dans le cadre du PGES. En complément, la Banque finance également la **création de 16 salles de formation, offrant ainsi un environnement d'apprentissage sûr, équitable et accessible à tous**.

À travers ses projets, la BOAD soutient le renforcement des capacités des populations rurales, en particulier les paysans, par des formations adaptées qui ont déjà bénéficié à 2 298 personnes, avec une cible prévue de 21 878 bénéficiaires, dont 19 878 femmes et 16 000 jeunes. De plus, la formation de 3 500 groupements permet de développer les compétences nécessaires pour favoriser leur autonomisation et leur participation active au développement local.

Ces initiatives s'inscrivent dans une approche systémique visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, tout en renforçant les compétences techniques et professionnelles des bénéficiaires.



1.5. Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

La BOAD s'engage fermement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans **la conception et la mise en œuvre et l'impact** de ses projets. Ces projets sont conçus de manière inclusive, en garantissant l'accès des femmes à des ressources essentielles, telles que les terres irriguées, les intrants agricoles et les crédits, les formations. De plus, ils intègrent des mesures spécifiques pour promouvoir leur accès à la **formation et à des services vitaux, notamment l'eau potable, contribuant** ainsi à améliorer leur qualité de vie et à renforcer leur rôle dans les processus de développement.

Ainsi, ces initiatives contribuent à promouvoir **l'égalité d'opportunités, en permettant** aux femmes de jouer un rôle clé dans la production agricole et dans la gestion des ressources naturelles. Par cette approche, la BOAD ne se contente pas de favoriser **l'inclusion des femmes dans les activités économiques, mais** contribue également à leur empowerment, renforçant ainsi leur capacité à prendre des décisions et à influencer positivement les dynamiques communautaires et économiques. Ainsi, 51,30 % des

femmes ont eu accès à l'électricité, soit 841 648 bénéficiaires, et à l'eau potable, soit 127 737 bénéficiaires. Par ailleurs, 19 878 femmes ont participé à des formations adaptées en agriculture, tandis que 435 filles, représentant 49,6 % des élèves, ont bénéficié des salles de classe construites ou réhabilitées.



1.6. Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

La BOAD contribue dans l'atteinte de l'ODD 6 en œuvrant pour un accès universel, équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement. À travers ses projets, la Banque a contribué à la réalisation et la réhabilitation de 131 forages à ce jour sur un total prévu de 278, soit un taux de réalisation de 47%, ainsi que l'installation de 35 systèmes d'alimentation en eau potable, la construction de 42 châteaux d'eau et de 105 points d'eau modernes. Ces infrastructures permettront d'accroître l'accès à une source d'eau potable pour plus de 249 000 personnes.

En parallèle, la Banque renforce les infrastructures d'assainissement, essentielles à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les projets financés, notamment au Togo, incluent la construction de 48 latrines, dont 16 sont déjà réalisées, soit un taux de réalisation de 33,33%, la création de 453 kilomètres de canaux de drainage pour l'écoulement des eaux usées, ainsi que la planification de 3 014 retenues d'eau. Ces actions visent à améliorer les conditions de vie des communautés bénéficiaires, à réduire les risques sanitaires liés à l'eau insalubre et au manque d'assainissement, et à promouvoir une gestion durable des ressources hydriques.

Par ces initiatives, la BOAD contribue à créer un cadre propice à l'amélioration de la santé, à la résilience climatique et au bien-être des populations vulnérables, consolidant ainsi sa contribution à l'atteinte de l'ODD 6.



1.7. OBJECTIF 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE

La BOAD contribue à la réalisation de l'ODD 7, en œuvrant pour un accès universel, équitable et durable aux services énergétiques modernes, fiables et abordables. À travers ses financements au Togo, elle soutient l'installation de centrales solaires (02) et thermique (01), permettant une production énergétique de 455,015 GWh/an, dont 435,462 GWh/an déjà réalisés, soit un taux de réalisation de 96%. Ces projets incluent également la construction de 376 kilomètres de lignes de transport d'électricité, renforçant ainsi les infrastructures nécessaires à une distribution efficace.

Ces infrastructures visent à accroître le nombre de personne additionnel ayant accès à l'électricité de plus de 1 640 640 personnes, dont 841 648 femmes et 967 978 jeunes de moins de 25 ans. En apportant une énergie propre et abordable, la BOAD répond non seulement aux besoins fondamentaux des communautés, mais contribue également à stimuler les activités économiques, à améliorer les conditions de vie et à renforcer la résilience des populations face aux défis énergétiques.



1.8. OBJECTIF 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

La BOAD, à travers ses interventions au Togo, joue un rôle stratégique dans l'atteinte de l'ODD 8, en favorisant une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Les projets financés par la Banque ont généré annuellement une valeur ajoutée estimée à 108,40 milliards de FCFA, tout en augmentant les recettes fiscales nationales de 18,29 milliards de FCFA, contribuant ainsi au renforcement des capacités économiques du pays.

En matière d'emploi, ces projets ont permis la création ou la consolidation de 498 527 emplois, dont 200 266 déjà atteints. Parmi ces emplois, 84 378 ont été attribués à des femmes, représentant 42,1% du total, ce qui reflète un engagement clair en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation des femmes dans le secteur économique. La BOAD soutient également la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir le développement des activités productives, notamment à travers l'encouragement de l'entrepreneuriat rural et l'amélioration des opportunités économiques dans les zones vulnérables.

Par son approche, la BOAD ne se limite pas à renforcer les indicateurs macroéconomiques, mais s'attache également à créer un environnement propice à l'émergence de chaînes de valeur durables, au soutien des PME, avec 3 750 PME bénéficiaires, et à la réduction des disparités socio-économiques. Cette démarche contribue à consolider la résilience des économies locales tout en maximisant l'impact socio-économique des investissements réalisés.



1.9. OBJECTIF 9 : BATIR UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

La BOAD, à travers ses financements, s'inscrit pleinement dans la poursuite des objectifs de l'ODD 9 en appuyant le développement d'infrastructures résilientes au Togo. Ses interventions ciblent la construction et la réhabilitation de plus 1 133,965 kilomètres de routes bitumées et de 1 907,43 kilomètres de pistes, ainsi que l'aménagement de 10 ponts et 2 ponceaux couvrant une longueur totale de 96,35 kilomètres. Ces infrastructures visent à faciliter le transport d'au moins 7 175 894 tonnes de marchandises et 1 450 994 passagers par an, contribuant ainsi à l'amélioration de la mobilité et à la dynamisation des échanges économiques.

En renforçant la connectivité entre les zones rurales et urbaines, ces infrastructures routières améliorent l'accès des communautés aux marchés, en réduisant les coûts de transport et en optimisant les chaînes d'approvisionnement. En permettant une meilleure connectivité entre les zones rurales et urbaines, elles favorisent le développement économique inclusif et facilitent l'accès aux services essentiels tels que la santé et l'éducation, renforçant ainsi le bien-être des populations locales.

En structurant un cadre propice à l'intégration régionale, à la transformation économique et au développement industriel, la BOAD contribue à renforcer la

compétitivité économique et à accélérer la transition vers une croissance soutenue et équitable, en ligne avec les ambitions de l'ODD 9.



1.10. OBJECTIF 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

La BOAD contribue activement à l'atteinte de l'ODD 13 en facilitant l'accès aux mécanismes de financement climatique et en soutenant la mise en œuvre de projets résilients qui favorisent l'atténuation et l'adaptation aux risques climatiques.

Parmi ses initiatives phares, la BOAD se distingue par le financement de deux centrales solaires au Togo, qui illustre son engagement à promouvoir l'autosuffisance énergétique et à faciliter l'accès des communautés rurales, particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, à une énergie propre et abordable. Ces projets se caractérisent par un impact direct nul en termes d'émissions de CO₂, témoignant ainsi d'une contribution significative à la lutte contre le réchauffement climatique.

De plus, le projet d'hybridation des plateformes multifonctionnelles utilisant l'énergie solaire constitue une stratégie clé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en encourageant l'adoption d'énergies renouvelables. En remplaçant l'utilisation du gazole par des panneaux solaires, ce projet, financé par la Banque, a permis d'économiser annuellement 158 614 848 000 µg de CO₂, soit environ 159 tonnes.

En termes monétaires, avec un coût estimé de la tonne de CO₂ variant entre 60 et 67 euros en octobre 2024, cette économie équivaut à une valeur annuelle comprise entre 9 540 euros (hypothèse basse) et 10 653 euros (hypothèse haute), soit entre 6 248 700 et 6 977 715 FCFA.

Ces actions illustrent une approche intégrée combinant développement économique, protection de l'environnement et renforcement de la résilience communautaire, et soutiennent une transition énergétique durable et inclusive.



1.11. OBJECTIF 15 : PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES

Les financements de la BOAD contribuent, entre autres, à la restauration et à l'extension du couvert végétal grâce à des initiatives de reboisement. Dans ce cadre, un reboisement compensatoire a été mis en œuvre sur 18 sites, couvrant une superficie totale de 120 hectares. Sur ces sites, 48 789 plants ont été mis en terre, avec une forte implication des autorités locales et des communautés riveraines, assurant ainsi une gestion participative et durable des projets. Par ailleurs, cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de préservation des écosystèmes, visant à renforcer la résilience des zones touchées par la dégradation des terres et à contribuer à la séquestration du carbone.



1.12. OBJECTIF 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE REVITALISER.

Pour le financement de ces projets, la BOAD mobilise des ressources financières supplémentaires auprès de partenaires, aux niveaux international et régional. Ces ressources ont permis de financer les projets au Togo pour un montant total de 656,6 milliards FCFA sur la période considérée.

5.2. Résultats de développement par secteur

Les résultats de développement sont exposés dans cette section selon une approche sectorielle, tenant compte des domaines d'intervention des projets financés par la BOAD au Togo. L'analyse s'articulera autour de plusieurs secteurs clés : l'agriculture, l'hydraulique et l'assainissement, l'énergie, le transport routier, ainsi que les volets sociaux, notamment l'éducation et la santé. Elle mettra également en avant les contributions dans les domaines de l'environnement, du secteur privé, et abordera les impacts macroéconomiques des résultats de développement, notamment en termes de création d'emplois, de valeur ajoutée et de recettes fiscales, tout en soulignant le soutien essentiel apporté aux PME.

Dans le secteur agricole, l'analyse des résultats obtenus au cours de la période sous revue fait état d'une réalisation de 5 055,49 hectares de périmètres agricoles aménagés, soit un taux de réalisation de 27 % par rapport à la cible fixée à 18 760,19²⁶ hectares. En matière de production, la filière rizicole affiche un rendement de 30 437 tonnes, soit à peine 30 % de l'objectif initial de 103 163,5 tonnes. De manière comparable, les productions maraîchères et de maïs enregistrent des performances modestes, avec des taux de réalisation respectifs de 26 % (1 000 tonnes sur 3 820 tonnes) et 32 % (17 225 tonnes sur 54 460 tonnes).

En revanche, la production céréalière hors riz et maïs présente une meilleure performance relative, atteignant 73 % de la cible fixée, soit 4 501 tonnes produites sur les 6 132 tonnes prévues. Concernant les bénéficiaires, les interventions comprenant l'aménagement des terres, les formations, les subventions et les microcrédits n'ont impacté que 20 212



Photo 1 : parcelle rizicole aménagée dans le cadre du projet PADA à Atti-Ello (Maritime)

²⁶Le Projet de Transformation Agroalimentaire (PTA-Togo), actuellement en cours d'exécution, prévoit l'aménagement de 10 500 hectares de terres agricoles, dont 3 150 hectares déjà réalisés grâce au financement de la BOAD. Par ailleurs, le Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) ambitionne l'aménagement de 4 000 hectares de terres agricoles, bien qu'aucune avancée n'ait encore été enregistrée (taux d'exécution de 0 %). Enfin, le Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience dans la Région des Savanes (PURS) vise l'aménagement de 1 000 hectares, également sans progression à ce jour (taux d'exécution de 0 %).

agriculteurs sur les 132 166 prévus, soit un faible taux de réalisation de 15 %.

Ces résultats reflètent des défis, notamment des retards dans la mise en œuvre des projets et des insuffisances dans la collecte systématique des données par les UGP.

Tableau 3 : Résultats de Développement – Secteur Agricole

Indicateurs des résultats de développement	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Terres agricoles aménagées (ha)	18 760,19	5 055,49	27%
Production rizicole (tonne)	103163,5	30437	30%
Production maraîchère (tonne)	3820	1000	26%
Production du maïs (tonne)	54460	17225	32%
Production céréalière (tonne)	6132	4501	73%
Bénéficiaires des terres aménagées, de formation, de subventions et de microcrédits	132166	20212	15%
MPME bénéficiaires de financement	3750	3750	100%
Total			

Source : Données collectées auprès des UGP et dans les Rapport d'Évaluation ex-ante.

Dans le secteur routier, l'analyse des résultats de développement met en lumière des retards dans la mise en œuvre des projets. En outre, des difficultés liées à la collecte de données sur les projets de ce secteur ont restreint l'analyse aux trois projets inclus dans le portefeuille sous revue. Ces projets visaient la construction et la réhabilitation de 118,941 kilomètres de routes, dont 88,941 kilomètres ont été réalisés, ce qui se traduit par un taux de réalisation de 75 %.

Il convient toutefois de souligner que le portefeuille du Togo pour la période considérée inclut un ensemble de seize (16) projets, visant le bitumage de plus de 1 133,965 kilomètres de routes et de plus de 1 907,43 kilomètres de pistes, ainsi que l'aménagement de 10 ponts et 2 ponceaux couvrant une longueur totale de 96,35 kilomètres. Ces infrastructures visent à faciliter le transport d'au moins 7 175 894 tonnes de marchandises et 1 450 994 passagers par an, contribuant ainsi à l'amélioration de la mobilité et à la dynamisation des échanges économiques.



Photo 2 : piste réalisée à Djarkpanga dans le cadre du projet de la plaine de Mò (pont rivière de Kpaza)

Ces insuffisances sont en partie attribuées à une faible réactivité des Unités de Gestion des Projets (UGP) desdits projets.

Tableau 4 : Résultats de Développement – secteur routier

Indicateurs des résultats de développement	Unité	Valeur Cible	Valeur réalisée	Taux de réalisation
Linéaire de pont construit ou réhabilité	Kilomètre	96	ND ²⁷	
Linéaire pont construit	Kilomètre	0,35	ND	
Marchandises transportées par voie routière	Tonne	7 175 894	7 175 894	100%
Passagers transportés	Personne	1 450 994	1 450 994	100%
Pistes construites ou réhabilitées	Kilomètre	1 907,43	852,7	45%
Pont ou ponceau construit	Nombre	10	ND	
Routes bitumées construites	Kilomètre	118,941	88,941	75%

* DN = données Non Disponibles

En matière d'accès à l'eau, il a été réalisé et réhabilité 131 forages, soit un taux de réalisation de 19% sur un total prévu de 687. En particulier, il est à noter la réalisation de 5 adductions d'eau potable (250% de taux de réalisation), **35 systèmes d'alimentation en eau potable** (taux de réalisation de 100%), **42 châteaux d'eau** (100% de taux de réalisation) et **105 points d'eau modernes** (100% de taux de réalisation). Ces réalisations devraient permettre à plus de 249 000 personnes d'accéder à une source d'eau potable, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'accès à l'eau et au renforcement de la résilience des communautés bénéficiaires face aux défis sanitaires et environnementaux.



Photo 3 : Château d'eau réalisé à Djarkpanga dans le cadre du projet de la plaine de Mo

²⁷ Données Non Disponibles (ND) en raison de retards dans l'exécution des projets, d'une collecte insuffisante ou de l'absence d'un système structuré d'archivage des données au niveau de la contrepartie.

Tableau 5 : Résultats de Développement – secteur eau

Indicateurs des résultats de développement	Unités	Valeurs Cibles	Valeurs réalisées	Taux de réalisation
Adduction d'eau potable sommaire	Adduction d'eau	2	5	250%
Bornes fontaines créées ou réhabilitées	Nombre	546	ND	
Châteaux d'eau construits ou réhabilités	Nombre	42	42	100%
Forages construits ou réhabilités	Nombre	687	131	19%
Nombre de branchement en eau	Nombre	700	ND	
Personnes ayant accès à une source d'eau améliorée	Personne	249000	ND	
Points d'eau modernes construits ou réhabilités	Nombre	125	125	100%
Retenues d'eau construites ou réhabilitées	Nombre	11	ND	
Système d'alimentation en eau potable construite	Nombre	35	35	100%

Source : Données collectées auprès des UGP et dans les Rapport d'Evaluation ex-ante

* DN = données Non Disponibles

En matière d'assainissement, les travaux de canalisations pour l'écoulement des eaux usées ont été pleinement achevés, avec un total de 453 kilomètres réalisés sur un objectif de 453 kilomètres, soit un taux de réalisation de 100 %. Par ailleurs, 16 latrines ont été construites sur un objectif de 48, représentant ainsi 33,3 % de la cible fixée.

Tableau 6 : Résultats de Développement – secteur assainissement

Indicateurs des résultats de développement	Unités	Valeurs Cibles	Valeurs réalisées	Taux de réalisation
Linéaire de canalisations construites	Kilomètre	453	ND	
Linéaire ponceau construits	Kilomètre	0,035	0	0%
Nombre de centre de collecte construits et équipés	Nombre	3	ND	
Nombre de latrines construits	Nombre	48	16	33%

Source : Données collectées auprès des UGP et dans les Rapport d'Evaluation ex-ante

* DN = données Non Disponibles

Dans le secteur de l'énergie, électrique installée grâce aux projets a atteint 302 MW, soit 82 % de l'objectif fixé de 369 MW. En ce qui concerne la production électrique annuelle, sur une cible de 455,015 GWh, les projets ont permis de réaliser 435,462 GWh supplémentaires par an, atteignant ainsi un taux de réalisation de 96 %. Ces interventions, incluant l'extension des lignes de distribution électriques, ont permis d'élargir considérablement l'accès à l'électricité, avec 1 640 640 personnes bénéficiant de l'électricité.

Tableau 7 : Résultats de Développement – secteur énergie

Indicateurs des résultats de développement	Unité	Valeur Cible	Valeur réalisée	Taux de réalisation
Ligne de transmission	Kilomètre	265	ND	
Ligne de transmission haute tension	Kilomètre	11	ND	
Ménage ayant accès à l'électricité	Personne	188 300	ND	
Personnes ayant accès à l'électricité	Personne	379 351	1 640 640	432%
Production électrique annuelle	GWh/an	455,015	435,462	96%
Puissance de la ligne basse tension installée	KV	161	ND	
Puissance électrique installée	MW	369	302	82%

* DN = données Non Disponibles

En matière d'éducation et de renforcement des capacités, quarante (40) salles de classe ont été construites ou réhabilitées, répondant aux besoins spécifiques de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, sans distinction de sexe. Plus particulièrement, dans le cadre du projet de la centrale de Blitta, 877 élèves, dont 435 filles (soit 49,6 %), ont bénéficié des infrastructures scolaires mises en place dans le cadre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES). En complément, la Banque a financé la création de 16 salles de formation, **garantissant ainsi un environnement d'apprentissage sûr, équitable et accessible à tous les apprenants.**

Par ailleurs, 2 298 personnes vivant en zones rurales, notamment des agriculteurs, ont bénéficié de formations adaptées, contre une cible de 21 878 bénéficiaires, soit un taux de réalisation de 10,5%, incluant 19 878 femmes et 16 000 jeunes. En outre, la formation de 3 500 groupements vise à doter les participants des compétences nécessaires pour promouvoir leur autonomisation et leur contribution active au développement local.

Sur le plan environnemental, un reboisement compensatoire a été mis en œuvre sur 18 sites, couvrant une superficie totale de 120 hectares. Cette initiative a permis la plantation de 48 789 plants, contribuant ainsi à la **restauration de l'environnement et à la compensation des impacts environnementaux des projets.**

Concernant le soutien des PME, les résultats obtenus sont satisfaisants avec 3 750 PME bénéficiaires (100%) des activités des projets promus.

Au niveau macroéconomique, en ce qui concerne la **création d'emplois**, les projets du portefeuille ont généré 200 266 emplois, représentant 40,2% de l'objectif initial de 498 527 emplois. Parmi ces emplois, 84 378 ont été attribués à des femmes, représentant **42,1% du total, ce qui reflète un engagement clair en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation des femmes dans le secteur économique.** En termes **création de valeur ajoutée**, les projets financés par la Banque au Togo entre 2009 et 2023 ont eu un impact sur l'économie nationale. En effet, ces initiatives ont généré une valeur ajoutée totale de 108,40 milliards de FCFA, constituant un levier essentiel pour stimuler la croissance économique et renforcer les capacités productives du pays. Parallèlement, ces projets ont contribué à l'**augmentation des recettes fiscales** de 18,29 milliards de FCFA, représentant

une source de financement clé pour le budget de l'État.

Dans le secteur privé, l'analyse du portefeuille met en évidence qu'en dépit des performances notables enregistrées par certains projets en matière de mise en œuvre globale, avec la création de 13 662 emplois, 27,61 milliards de francs CFA de valeur ajoutée et 4,65 milliards de francs CFA de recettes fiscales, 67% des projets ont été confrontés à des difficultés d'exécution. Ces projets en difficulté, pourtant conçus pour générer des impacts significatifs, auraient dû permettre la création de 10 661 emplois, la production de 13,95 milliards de francs CFA de valeur ajoutée, ainsi que la génération de 2,54 milliards de francs CFA de recettes fiscales.

5.3. État d'exploitation des extrants et niveau de satisfaction des bénéficiaires

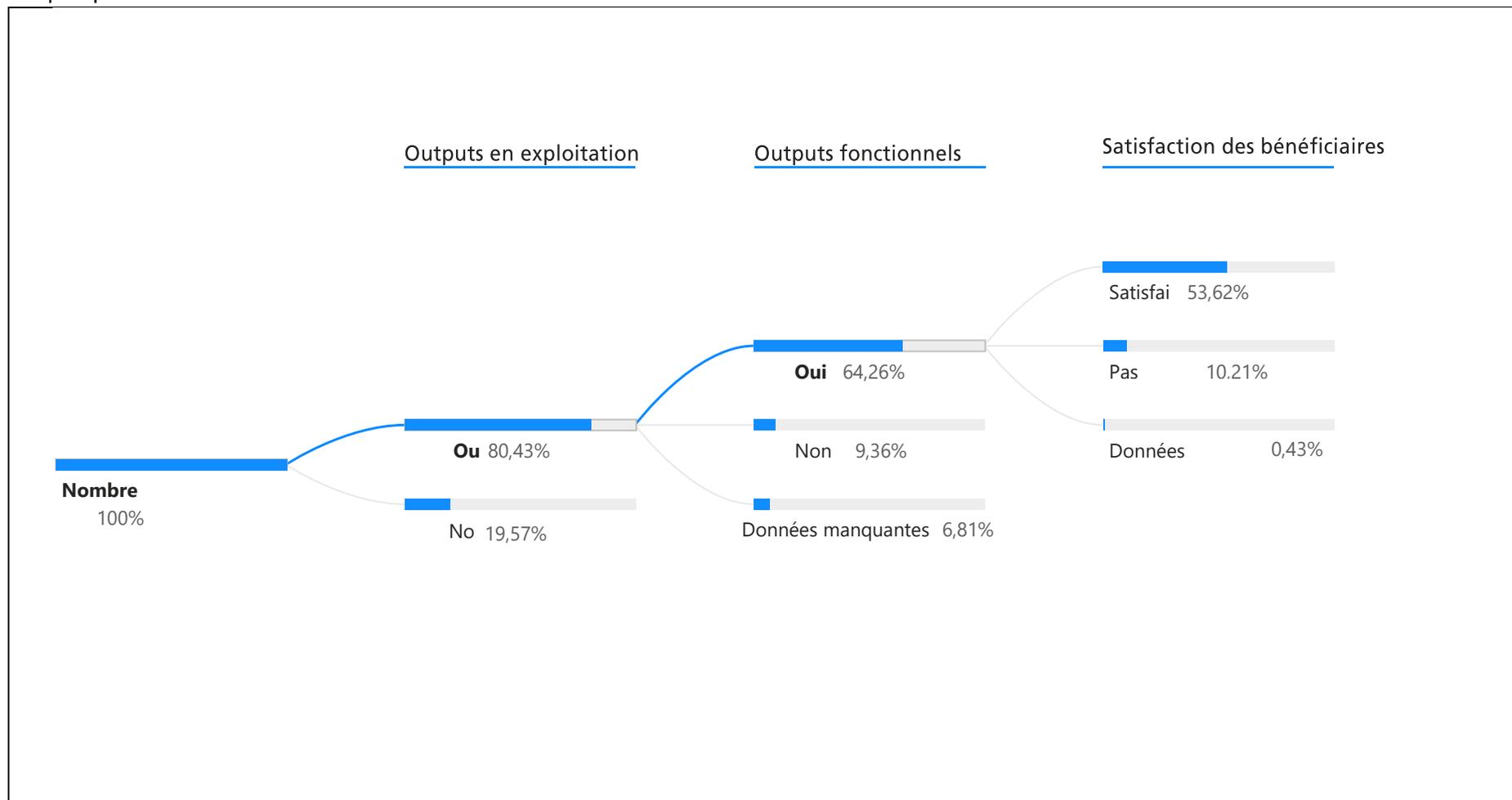
L'analyse des données relatives aux infrastructures géoréférencées révèle un tableau contrasté. Sur un total de 235 infrastructures, 189, soit 80,43 %, sont en exploitation, tandis que 19,57 % ne le sont pas, en raison soit de leur réalisation en cours, soit de leur achèvement sans mise en service effective.

Parmi les 80,43 % d'infrastructures en exploitation, 64,26 % sont fonctionnelles, tandis que 9,36 % sont non fonctionnelles. Cette situation est souvent attribuée à des problèmes de durabilité. Par ailleurs, parmi les infrastructures fonctionnelles, 53,62 % sont jugées satisfaisantes par les bénéficiaires, mais 10,21 % sont considérées comme insatisfaisantes.

Cette disparité dans l'appréciation des infrastructures par les bénéficiaires s'explique par plusieurs facteurs. Elle repose notamment sur des perceptions concernant la qualité intrinsèque de l'infrastructure, son adéquation aux besoins réels des utilisateurs, les insuffisances en matière de maintenance et d'entretien, ou encore des problèmes liés à son fonctionnement. De surcroît, des enjeux de gestion inefficace de l'infrastructure ou des conflits liés à son utilisation viennent accentuer cette insatisfaction. Ces observations soulignent l'importance d'une planification plus rigoureuse, d'une maintenance proactive et d'une gestion inclusive pour maximiser l'impact et répondre aux attentes des bénéficiaires.

Face à ce constat, **il apparaît indispensable d'adopter des mesures stratégiques visant à améliorer la qualité d'exécution des projets, en particulier en matière de durabilité et de fonctionnalité des infrastructures.** Cela implique la mise en œuvre de mécanismes de contrôle rigoureux à chaque phase du projet, y compris la phase post-construction. Il est également crucial d'intégrer davantage les bénéficiaires dans les processus de conception, de suivi et d'évaluation des projets, afin de mieux répondre à leurs attentes et de garantir des infrastructures non seulement fonctionnelles, mais aussi adaptées à leurs besoins spécifiques. Une telle approche permettrait de maximiser l'impact des projets et de renforcer la confiance des populations dans la qualité des infrastructures mises en place.

Graphique 6 : Profile de satisfaction des bénéficiaires



Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation (mois et année)

NB : Le pourcentage associé à un nœud dans le diagramme correspond à la somme des pourcentages des branches qui en découlent. À titre d'exemple, une valeur de 80,43 % se répartit comme suit : 64,26 % pour le "oui", 9,36 % pour le "non" et 6,81 % pour les données manquantes.

VI. DURABILITE

Plusieurs infrastructures dans différents secteurs rencontrent des problèmes de pérennité. Ces difficultés affectent la durabilité des impacts.

En matière d'accès à l'eau potable, Parmi les 25 forages visités sur les 131 forages réalisés, 7, soit 28%, sont hors d'exploitation. De plus, un château d'eau a été identifié comme étant non exploité. Cette situation résulte principalement d'un manque d'entretien et de maintenance, combiné à des carences dans la gestion communautaire des équipements. L'absence de dispositifs de suivi et de soutien technique post-projet fragilise davantage ces acquis, limitant l'accès durable à l'eau potable et réduisant l'impact attendu sur les conditions de vie des bénéficiaires. De plus, la gestion locale des infrastructures, souvent insuffisante, empêche une exploitation optimale des ressources mises en place.



Photo 4 : Le château d'eau, réalisé en 2015 dans le cadre du projet PARTAM, n'a pas été exploité depuis sa construction (mission TOVE).

Dans le secteur de l'énergie électrique, le projet de renforcement et de construction de l'alimentation en énergie a été marqué par un incident notable à Kossouou (région centrale), où un disjoncteur a pris feu. Bien qu'un remplacement ait été effectué, l'absence de couverture complète²⁸ du TUR 4 (Tableau Urbain Réduit) expose le système à des risques accrus de dysfonctionnement, notamment en cas de conditions environnementales extrêmes, ou encore en présence de poussière, d'humidité, ou d'autres agents perturbateurs.



Photo 5 : DHP, un disjoncteur à commande manuelle qui a pris feu et a été remplacé par un TUR 4 (Tableau Urbain Réduit)

Cette vulnérabilité présente un risque de pannes répétées qui pourrait, à terme, entraîner une dégradation continue de la performance du système, compromettant ainsi sa fiabilité et sa durabilité. Il apparaît donc crucial de renforcer la conception, l'entretien et la protection des installations pour assurer leur bon fonctionnement à long terme et éviter

²⁸ La partie couverte avec des tôles, comme indiqué sur la photo 5.

de telles défaillances.

En matière d'assainissement, les constats mettent en évidence des insuffisances structurelles susceptibles de **compromettre l'efficacité et la durabilité** des infrastructures réalisées. Parmi les latrines visitées lors de la mission sur le terrain, certaines ont été constatées **non fonctionnelles, comme illustré dans l'image ci-contre**. À l'École Primaire Publique (EPP) de Katakpé, une latrine construite dans le cadre du projet de la centrale de Blitta reste inachevée, bien que la réception définitive ait été effectuée. Cette situation compromet l'atteinte des objectifs escomptés et représente un danger pour les élèves, notamment en raison de la non-couverture totale de la fosse septique.



Photo 6 : latrine non exploitée réalisée dans le cadre du projet PARTAM (mission TOVE)

À Djarpkanga, dans la région centrale, des erreurs dans le **positionnement d'une latrine** réalisé dans le cadre du projet de la plaine du Mô, telle que **l'orientation de porte ou l'installation de pot**, ont contribué à leur faible utilisation, mettant en évidence des insuffisances dans la planification et l'appropriation communautaire.



Photo 7 : latrine inachevée réalisée dans le cadre du projet de la centrale de Blitta (Katakpé)



Photo 8 : fosse septique non couverte de la latrine réalisée dans le cadre du projet de la centrale de la Blitta (Katakpé)

De plus, l'absence de mécanismes structurés pour une gestion collective et un entretien pérenne a entraîné une détérioration rapide des infrastructures, limitant leur impact positif sur la santé publique et les conditions de vie.

Au niveau social (santé et éducation), les infrastructures réalisées dans le cadre des projets de la centrale de Blitta et de la plaine du Mo révèlent des faiblesses structurelles impactant leur durabilité et leur efficacité. Les bâtiments scolaires, notamment ceux réalisés à Blitta et les abris provisoires à Djarpkanga, **présentent des infiltrations d'eau** par le toit, rendant les bureaux des enseignants peu fonctionnels et exposant les documents des élèves à des risques de détérioration. De plus, des fissures dans les murs du lycée de Blitta Carrefour posent un risque potentiel d'accidents, compromettant la sécurité des occupants.

Dans le domaine de la santé, le centre médical intégré à la maternité de Blitta souffre de l'absence de lavabos dans les salles de consultation et d'un raccordement au réseau d'eau, **ce qui limite son utilisation optimale pour les soins et l'entretien**. La pédiatrie, quant à elle, reste peu fonctionnelle en raison du manque de laboratoire et de personnel dédié.

Ces insuffisances soulignent des failles dans le suivi des **travaux et dans l'application des mesures environnementales et sociales**, réduisant **signifiquement l'impact attendu** de ces infrastructures sur les communautés bénéficiaires.

Au plan environnemental et de conservation de la biodiversité, le suivi des forêts communautaires établies dans le cadre du reboisement compensatoire soulève des **préoccupations majeures**. **Après les trois ans définis dans la convention entre l'ONG en charge de l'activité, le Comité d'Action pour la Recherche et le Développement (CARD), et AMEA-Power (entreprise de réalisation des travaux), aucun mécanisme durable n'est prévu pour garantir la continuité du suivi et de l'entretien des plantations.**

De plus, les terrains sur lesquels les plantations ont été effectuées, cédés par les **collectivités locales et les populations autochtones (CLPA)**, **ne bénéficient pas d'un cadre juridique formel** les consacrant comme zones reboisées. Cette situation crée un risque lié à la propriété foncière et à la gestion des ressources forestières, car les CLPA continuent **d'occuper et d'exploiter ces terres selon leurs usages traditionnels**. **Enfin, l'absence d'un plan de gestion spécifique pour ces zones reboisées compromet la pérennité des efforts de conservation et des bénéfices environnementaux attendus.**

VII. ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

7.1. Enseignements

Enseignement 1 : Contribution effective aux résultats de développement

- ☞ **Au niveau des ODD**, les projets du portefeuille ont contribué à l'atteinte de douze (12) Objectifs de Développement Durable (ODD), à savoir : l'ODD 1 relatif à l'éradication de la pauvreté, l'ODD 2 concernant la faim "zéro", l'ODD 3 pour la bonne santé et le bien-être, l'ODD 4 portant sur l'éducation de qualité, l'ODD 5 visant l'égalité entre les sexes, l'ODD 6 axé sur l'eau propre et l'assainissement, l'ODD 7 pour une énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 8 traitant du travail décent et de la croissance économique, l'ODD 9 portant sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures, l'ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique, l'ODD 15 concernant la vie terrestre, et enfin l'ODD 17 relatif aux partenariats pour la réalisation des objectifs.

Au niveau sectoriel, les projets ont contribué à l'amélioration des infrastructures routières, renforcé la connectivité, facilité l'accès à l'électricité, à l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement, tout en favorisant le développement agricole. Ainsi, les projets ciblent la construction et la réhabilitation de plus de 1 133,965 kilomètres de routes bitumées et de 1 907,43 kilomètres de pistes. De plus, 20 212 agriculteurs et leurs familles ont été positivement impactés par les interventions de la Banque, **249 000 personnes ont désormais accès à une source d'eau potable, et 1 640 640 personnes ont vu leur accès à l'électricité renforcé.** Ces performances ont été rendues possibles grâce à la mise en place de 5 055,49 hectares de périmètres agricoles aménagés, à la production rizicole annuelle de 30 437 tonnes, à la production annuelle maraîchère de 1 000 tonnes, à la production annuelle de maïs de 17 225 tonnes, à la réhabilitation de 131 forages, à la réalisation de 35 systèmes **d'alimentation en eau potable et de 42 châteaux d'eau, ainsi qu'à la production électrique annuelle de 435,462 GWh.** En outre, 3 750 PME ont bénéficié des activités des projets financés, et 120 hectares ont été reboisés. Sur le plan macroéconomique, 200 266 emplois ont été créés ou renforcés, 108,40 milliards de FCFA de valeur ajoutée ont été générés et 18,29 milliards de FCFA de recettes fiscales additionnelles ont été perçus.

Enseignement 2 : retard systématique des projets

Au niveau du retard des projets, les projets du portefeuille ont accusé un retard moyen de 3,7 ans. Ces retards peuvent être attribués principalement par : (i) des retards dans l'obtention du certificat de conformité environnementale, qui ont engendré des difficultés dans l'indemnisation des populations affectées par les projets ; (ii) des lenteurs dans les processus de passation des marchés, ralentissant l'exécution des travaux des projets ; (iii) des défaillances de certaines entreprises dans l'exécution de leurs tâches, ou des retards dans la réalisation de leurs travaux ; (iv) des retards dans la réalisation des audits financiers et techniques, ainsi que dans la production des rapports d'achèvement par les projets ; (v) le retard dans la **réalisation des rapports de fin d'exécution (RFE) par la BOAD.**

L'absence d'un système d'alerte automatisé constitue une faiblesse dans la gestion des projets au sein de la Banque. Elle limite la capacité des chargés de supervision à anticiper et à gérer efficacement les échéances clés. En conséquence, cela entrave une coordination proactive et **accentue les risques de retard dans la mise en œuvre** des projets.

Le retard prolongé dans **la mise en œuvre des projets engendre un délai considérable avant que les résultats de développement attendus n'aient un impact** tangible sur les populations bénéficiaires.

Enseignement 3 : menace sur la durabilité des infrastructures

- ☞ **Insuffisance dans le suivi du processus de fin d'exécution des projets et de la durabilité des infrastructures après l'achèvement des projets :** l'observation de **nombreuses infrastructures en dégradation témoigne d'une maintenance** inefficace. L'absence d'audits techniques et financiers à la fin de l'exécution des projets constitue un facteur déterminant de ces difficultés. En effet, la réalisation de ces évaluations par des experts indépendants aurait permis d'identifier les risques potentiels et de mettre en place des solutions appropriées. De plus, le **manque de communication systématique, l'absence de rapports d'achèvement et** de clôture ont exacerbé la faible préparation des dispositifs de durabilité.
- ☞ L'évaluation met en évidence que, bien que des infrastructures aient été réalisées dans divers secteurs (eau potable, assainissement, énergie, éducation, santé, et environnement), leur impact durable et leur efficacité se trouvent entravées par des défaillances structurelles, des insuffisances dans la gestion post-projet, ainsi **qu'un suivi déficient.**
- ☞ **En matière d'eau potable et d'assainissement, des infrastructures hors d'usage ou** mal exploitées (28 % des forages visités, 25 % des latrines visitées) révèlent une gestion communautaire défaillante et un entretien insuffisant. Dans le secteur de l'énergie, des vulnérabilités techniques (ex. incident de Kossouou) et l'absence de protection adéquate exposent les installations à des risques. De même, les infrastructures sociales (écoles et centres de santé) présentent des faiblesses **structurelles qui affectent la sécurité, l'utilisation optimale et les conditions de vie** des bénéficiaires.
- ☞ Enfin, dans le domaine environnemental, l'absence de mécanismes juridiques et de suivi durable pour les forêts reboisées compromet la conservation des ressources naturelles et les bénéfices environnementaux à long terme.

Enseignement 4 : Manque d'archivage adéquat et défaillance dans la coordination

- ☞ **L'absence d'un système d'archivage adéquat,** en particulier un système décentralisé et non digitalisé, a entravé l'accès aux informations essentielles à une évaluation exhaustive des projets. Par ailleurs, le défaut de coordination et l'absence de suivi continu des projets achevés ont généré des lacunes notables

dans la gestion des résultats, compromettant ainsi l'évaluation d'efficacité globale des projets.

Enseignement 5 : Absence de reporting adéquat

- ☞ L'absence de reporting se manifeste par l'absence de rapports d'audit technique et financier, ainsi que de rapports d'achèvement et de rapports de fin d'exécution (RFE). Ce manque de documentation et de suivi formalisé compromet la capacité à évaluer les projets de manière adéquate, en s'appuyant sur des données probantes, et réduit la capacité de reporting de la Banque.

7.2. Recommandations

Recommandation 1 : réhabilitation des infrastructures non fonctionnelles et mise en place de mécanismes efficaces pour assurer leur pérennité

- ☞ *Plusieurs infrastructures essentielles pour assurer la pérennité de l'accès des populations bénéficiaires des projets aux services de base (accès à l'alimentation, ODD 2 ; accès à l'eau potable et à l'assainissement, ODD 6 ; accès à l'électricité, ODD 7 ; infrastructures de transport, ODD 9) sont défectueuses. En vue d'assurer la durabilité de l'impact, Département « Développement pays » et l'État Togolais devront recenser toutes les infrastructures défectueuses (issues des projets financés par la BOAD) et estimer leurs coûts de réhabilitation en vue de mettre en place un financement pour leur réhabilitation. Trois (03) modalités pourraient être combinées pour accéder aux ressources financières :*
 - *un don de la Fondation BOAD ;*
 - *un don de l'Assistance aux États combiné aux actions RSE de la BOAD ;*
 - *un financement concessionnel pour un programme de renforcement de la pérennité des infrastructures financées.*

Cette démarche permettra de maintenir la durabilité des impacts comme stipulé dans la vision de la BOAD.

L'évaluation révèle que, bien que des infrastructures aient été mises en place dans des secteurs clés (eau potable, assainissement, énergie, santé, éducation et environnement), leur efficacité et leur durabilité sont compromises par des défaillances structurelles et une gestion post-projet insuffisante. Ainsi, 28 % des forages et 25 % des latrines sont hors d'usage ou mal gérés, tandis que des vulnérabilités techniques affectent les installations énergétiques. De plus, des faiblesses dans les infrastructures sociales impactent la sécurité et les conditions de vie. Enfin, l'absence de mécanismes durables pour le suivi des forêts reboisées compromet la conservation environnementale à long terme.

Tableau 8 : cadre de mise en œuvre de la Recommandation 3

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 3	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée sur l'enseignement 3
Impact	▪ Élevé : forte résonance sur la qualité de la performance du portefeuille
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Dégrader rapidement des infrastructures, entraînant une réduction de leur durée de vie et de leur utilité pour les bénéficiaires, une augmentation des coûts à long terme liée à des interventions plus coûteuses, et une diminution de l'impact des projets.
Responsable de mise en œuvre	▪ BOAD/ Département « Développement pays » et Autorités Togolaises
Urgence	▪ Élevée

Recommandation 2 : institutionnaliser, au niveau du Département « Développement pays », une rencontre systématique tous les quadrimestres avec toutes les unités de gestion des projets (UGP) publics des Maîtres d'ouvrage des projets financés par la BOAD, en vue de renforcer la gestion proactive de la supervision et du suivi-évaluation des impacts du portefeuille.

- ☞ *rendre obligatoire la tenue de réunions tous les quatre (04) mois (avril, août, décembre) avec les unités de gestion des projets publics, les ministères de tutelle des projets et autres maîtres d'ouvrage, en vue de passer en revue l'état d'exécution des projets selon les standards internationaux, l'état d'avancement de la réalisation des indicateurs de résultats de développement et d'impacts des projets, la planification opérationnelle de l'élaboration des audits techniques et financiers, des rapports d'achèvement, de la collecte continue des indicateurs d'impacts, y compris après l'achèvement des projets, des rapports de fin d'exécution et des évaluations rétrospectives.*
- ☞ *accélérer la mise en place des alertes automatisées pour informer en temps réel les chargés de supervision des projets au sein de la Banque et les chefs de Mission Résidente des échéances clés des projets (date de conduite des audits techniques et financiers, date d'élaboration du rapport d'achèvement).*

Tableau 9 : cadre de mise en œuvre de la Recommandation 2

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 2	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée sur l'enseignement 4
Impact	▪ Élevé : forte résonance sur la qualité de la performance du portefeuille
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Compromettre la réputation de la BOAD et transparence en matière de redevabilité
Responsable de mise en œuvre	▪ BOAD/Département « Développement pays »
Urgence	▪ Élevée

Recommandation 3 : renforcer le suivi post-projet en vue d'assurer la durabilité des impacts

- ☞ *Mettre en place un suivi post-projet rigoureux, incluant des plans de maintenance proactive et intégrée, des mécanismes de coordination réguliers, ainsi qu'un système de feedback, en collaboration avec les Maîtres d'ouvrages. Il est également recommandé de renforcer la participation active des Ministères sectoriels sous tutelle des infrastructures à réaliser dans le cadre des projets, dès les premières étapes de la formulation des projets. Cette démarche. Cette approche garantira une gestion durable des infrastructures, avec des actions de maintenance régulières et coordonnées, assurant ainsi leur bon fonctionnement et leur pérennité à long terme. Ces dispositions devraient être intégrées dès la phase de conception des projets, à travers l'inclusion d'une section dédiée dans le rapport d'évaluation ex-ante. Ces actions contribueront à assurer le bon fonctionnement des infrastructures et leur pérennité à long terme, maximisant ainsi leur impact sur les populations bénéficiaires. Par ailleurs, dans le cadre du Programme de Transformation Digitale en Afrique de l'Ouest ou de la formulation des projets, des activités pourraient être financées en vue de mettre en place un système d'archivage électronique des documents de mise en œuvre des projets financés par la BOAD au Togo.*

Tableau 10 : cadre de mise en œuvre de la Recommandation 3

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 5	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée sur l'enseignement 3
Impact	▪ Forte résonance sur l'impact et la durabilité des projets
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Faible impact des opérations de la Banque
Responsable de mise en œuvre	▪ BOAD/UO en charge de la supervision de projet ; ▪ Maîtres d'ouvrages
Urgence	▪ Élevée
Difficulté	▪ Faible

Recommandation 3 : Renforcer la supervision des activités définies dans le cadre du PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) : Il est important d'intensifier la supervision des activités inscrites dans le cadre du PGES afin d'assurer leur pleine conformité aux normes environnementales et sociales. Cette démarche implique la mise en place d'un suivi rigoureux et systématique des projets, incluant des inspections régulières sur le terrain, la réalisation d'audits environnementaux et sociaux périodiques, ainsi que l'intégration d'indicateurs spécifiques de performance liés au PGES dans le dispositif de suivi global des projets.

Tableau 11 : Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 3

Cadre de mise en œuvre de la Recommandation 1	
Liens avec les conclusions	▪ Ancrée sur l'enseignement 1
Impact	▪ Élevé : forte résonance sur la qualité de la performance du portefeuille
Conséquence de non mise en œuvre	▪ Compromettre la réputation de la BOAD et les résultats escomptés
Responsable de mise en œuvre	▪ BOAD
Urgence	▪ Élevée

VIII. CONCLUSION

L'évaluation a permis de dresser un bilan des résultats de développement et des impacts des projets financés par la BOAD au Togo sur la période 2009-2023. Durant cette période, la Banque a approuvé 49 prêts en faveur du pays, représentant un montant global de 656,6 milliards de FCFA. La majorité de ces financements a été allouée au secteur public, répartie entre le secteur non marchand (79,7 %) et le secteur marchand (2,1 %). **Quant au secteur privé, il a bénéficié d'un soutien de 119,437 milliards de FCFA, soit 18,2 %, répartis sur 11 opérations.** La collecte de données a concerné un échantillon de 20 projets, soit 41 % du portefeuille. Le taux moyen de décaissement et le **taux moyen d'exécution physique, s'établissant respectivement à 58,4 % et 64,7 %.** Cependant, le pourcentage moyen de temps consommé a atteint 239,3 % des délais initiaux.

De cette évaluation, il ressort que la Banque a contribué à la réalisation de douze (12) **Objectifs de Développement Durable (ODD), à savoir : l'ODD 1 relatif à l'éradication de la pauvreté, l'ODD 2 concernant la faim "zéro", l'ODD 3 pour la bonne santé et le bien-être, l'ODD 4 portant sur l'éducation de qualité, l'ODD 5 visant l'égalité entre les sexes, l'ODD 6 axé sur l'eau propre et l'assainissement, l'ODD 7 pour une énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 8 traitant du travail décent et de la croissance économique, l'ODD 9 portant sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures, l'ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique, l'ODD 15 concernant la vie terrestre, et enfin l'ODD 17 relatif aux partenariats pour la réalisation des objectifs.**

Au niveau sectoriel, les projets ont contribué à l'amélioration des infrastructures routières, renforcé la connectivité, facilité l'accès à l'électricité, à l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement, tout en favorisant le développement agricole. Ainsi, les projets ciblent la construction et la réhabilitation de plus de 1 133,965 kilomètres de routes bitumées et de 1 907,43 kilomètres de pistes. De plus, 20 212 agriculteurs et leurs familles ont été positivement impactés par les interventions de la Banque, 249 000 personnes ont **désormais accès à une source d'eau potable, et 1 640 640 personnes ont vu leur accès à l'électricité renforcé.** Ces performances ont été rendues possibles grâce à la mise en place de 5 055,49 hectares de périmètres agricoles aménagés, à la production rizicole annuelle de 30 437 tonnes, à la production annuelle maraîchère de 1 000 tonnes, à la production annuelle de maïs de 17 225 tonnes, à la réhabilitation de 131 forages, à la réalisation de **35 systèmes d'alimentation en eau potable et de 42 châteaux d'eau, ainsi qu'à la production électrique annuelle de 435,462 GWh.** En outre, 3 750 PME ont bénéficié des activités des projets financés, et 120 hectares ont été reboisés. Sur le plan macroéconomique, 200 266 emplois ont été créés, dont 84 378 ont été attribués aux femmes, représentant ainsi 42,1% des emplois totaux. Par ailleurs, les projets ont généré annuellement une valeur ajoutée de 108,40 milliards de FCFA et ont permis une augmentation des recettes fiscales, atteignant 18,29 milliards de FCFA par an.

Cependant, cette efficacité en matière de développement a été affectée par trois (03) facteurs majeurs :

- **Retards dans l'exécution des projets :** les projets, initialement prévus pour être réalisés en moyenne sur trois (03) ans, ont finalement accusé un retard moyen de 3,7 ans. Ces retards prolongés sont principalement dus à des difficultés dans

l'obtention des certificats de conformité environnementale, des lenteurs dans les processus de passation des marchés, ainsi que des défaillances de certaines entreprises dans l'exécution de leurs tâches. De plus, des retards dans la réalisation des audits financiers et techniques, ainsi que dans la production des **rapports d'achèvement et de fin d'exécution**, ont contribué à prolonger les délais. **L'absence d'un système d'alerte automatisé a également limité la gestion proactive des échéances**, aggravant ainsi les risques de retard dans la **mise en œuvre des projets**.

- **Faible pérennité des infrastructures réalisées** : plusieurs infrastructures, telles que des forages, des latrines, des installations énergétiques, des écoles et des **centres de santé, sont aujourd'hui en mauvais état, en raison d'une gestion post-projet insuffisante et d'un entretien défaillant**. **L'absence d'audits techniques et financiers à la fin des projets, ainsi que le manque de rapports de clôture, ont contribué à cette dégradation**. De plus, des vulnérabilités techniques et une gestion communautaire défaillante ont exacerbé les **problèmes, compromettant ainsi l'efficacité et la durabilité des projets**.
- **Reporting quasi-inexistant** : cette lacune entrave une évaluation optimale du portefeuille des projets financés par la Banque au Togo. Il a été constaté que **peu de projets transmettent leurs rapports d'activités trimestriels à la Banque**. **De plus, peu de projets produisent des rapports d'audit technique et financier à la fin de leur exécution, ainsi que des rapports d'achèvement**. Ces manquements nuisent non seulement à **l'obligation de rendre compte, mais empêchent également l'apprentissage des succès et des échecs des projets**. Par ailleurs, ils représentent un risque opérationnel et de réputation pour la Banque, en limitant sa capacité à rendre compte à ses propres partenaires **financiers**. **Cette situation découle souvent d'un manque de rappels fréquents et systématiques aux Unités de Gestion des Projets (UGP) concernant leurs obligations contractuelles en matière de reporting à des dates clés**.

En vue de trouver des solutions à ces difficultés, trois (03) recommandations majeures ont été formulées :

- réhabiliter les infrastructures non fonctionnelles et mettre en place des mécanismes efficaces pour assurer leur pérennité ;
- institutionnaliser, au niveau du Département « Développement pays », une rencontre systématique tous les quadrimestres avec toutes les unités de gestion **des projets (UGP) publics des Maîtres d'ouvrage des projets financés par la BOAD**, en vue de renforcer la gestion proactive de la supervision et du suivi-évaluation des impacts du portefeuille ;
- renforcer le suivi **post-projet afin d'assurer la durabilité des impacts** ;
- renforcer la supervision des activités définies dans le cadre du PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale).

ANNEXES

Annexe 1 : liste des projets

Annexe 2: Causes profondes qui limitent la mise en œuvre efficiente des projets

Annexe 3 : recommandation relative à la maturé des projets

Annexe 4 : Analyse comparative des durées initialement prévues pour les projets, telles qu'établies dans le document d'évaluation ex-ante, par rapport aux délais réels de mise en œuvre.

Annexe 4 : État de mise en exploitation des résultats de développement (infrastructures mise en place par les projets)

Annexe 5 : Tableau synoptique des réalisations des ODD

Annexe 6 : liste des projets

N°	Nom du projet
1	Projet de Réhabilitation de la route Lomé – Cotonou (Phase 2) et protection côtière
2	Projet d'aménagement hydro-agricole de la Basse vallée du Fleuve Mono (PBVM) en République togolaise- phase de consolidation
3	Projet de Création et exploitation d'un parc industriel et logistique par la société Plateform Industrial Adétikopè (PIA) SAS au Togo
4	Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS), en République Togolaise.
5	Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience dans la région des Savanes (PURS) en République Togolaise-SONGTABAA
6	Projet d'aménagement et bitumage du tronçon Katchamba-Sadori de la RN17 en République Togolaise
7	Projet d'aménagement et bitumage de la route RN1/ALEHERIDE-TCHAMBERI-SOMBOU: tronçon ALEHERIDE-TCHAMBERI en République Togolaise
8	Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 MWC à Awandjélo dans la région de Kara au Togo
9	Projet de Transformation Agroalimentaire (PTA-Togo)
10	Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti : zones de Sadori, Fare et Koukombou dans la Préfecture de l'Oti, et zones de Nali et Koulifikou dans la Préfecture de Dankpen
11	Projet de renforcement et Construction Alimentation Energie Electrique Togo
12	Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mô au Togo
13	Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de puissance 30 MWC à Blitta au Togo
14	Projet d'hybridation des moteurs à diesel de plateformes multifonctionnelles avec des systèmes solaires au Togo (Financé par le FEM)
15	Projet de construction d'une centrale thermique en cycle combiné de 65 MW par la Société KEKELI EFFICIENT POWER (KEP) SA à Lomé au Togo
16	Projet Alimentation et Eau Potable semi-urbain Togo
17	Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT)
18	Projet d'implantation et exploitation d'une cimenterie par la Société CIMCO SA au Togo
19	Projet de renforcement du réseau électrique interconnecté de la Communauté Electrique du Bénin au Togo
20	Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la zone de Mission-Tové (PARTAM)

Annexe 7: Causes profondes qui limitent la mise en œuvre efficiente des projets

Les évaluations passées des projets financés par la Banque ont mis en lumière plusieurs **contraintes structurelles et institutionnelles limitant l'efficacité et l'efficience de leur mise en œuvre**. Une des principales entraves à la performance des projets réside dans la **lenteur de la levée des conditions d'entrée en vigueur ainsi que des conditions suspensives au premier décaissement**. Cette situation découle de plusieurs facteurs sous-jacents :

- **Retards dans les formalités juridiques** : La soumission tardive à la BOAD de l'avis juridique confirmant que l'Accord de Prêt a été dûment autorisé ou ratifié par l'emprunteur constitue une contrainte majeure.
- **Preuves d'engagement insuffisamment anticipées** : Les délais prolongés dans la **présentation des preuves d'engagement de l'emprunteur à financer sa contrepartie hors taxes**, ainsi que la couverture des taxes, impôts et droits de douane liés au projet, ralentissent considérablement le processus.
- **Difficultés liées aux contreparties nationales** : La mobilisation des contreparties nationales demeure une problématique récurrente, accentuée par des inscriptions budgétaires tardives dans les lois de finances nationales.
- **Complexité des démarches environnementales et sociales** : La délivrance des certificats de conformité environnementale et sociale est entravée par des procédures souvent longues et complexes, retardant la progression des projets.
- **Gestion des personnes affectées par le projet (PAP)** : Les processus **d'identification et d'indemnisation des PAP nécessitent un temps considérable**, augmentant ainsi les risques de tensions sociales et de contestations.
- **Faiblesses dans la supervision** : Les recommandations issues des missions de supervision sont peu suivies et **rarement mises en œuvre de manière satisfaisante**, ce qui réduit l'efficacité des interventions.
- **Défaut de rapports périodiques** : **L'absence de transmission régulière des rapports trimestriels d'avancement par les États limite la capacité de la Banque à assurer un suivi adéquat et à anticiper les obstacles éventuels** ;
- **Défaillance des entreprises chargées des travaux** : La faible performance de **certaines entreprises dans l'exécution des travaux représente un facteur supplémentaire de contre-performance des projets**.

Annexe 8 : recommandation relative à la maturité des projets

Dans le cadre des évaluations rétrospectives de projets, il a été constaté une problématique majeure liée à une insuffisance dans l'identification adéquate des problématiques lors de la formulation initiale des projets. En effet, certains aspects ou composantes des projets sont parfois relégués au second plan en raison de l'absence, dans les équipes d'évaluation ex-ante, de spécialistes dédiés aux différents aspects techniques des projets. Cette lacune conduit à une évaluation partielle des défis potentiels, affectant ainsi la conception globale et la viabilité des projets.

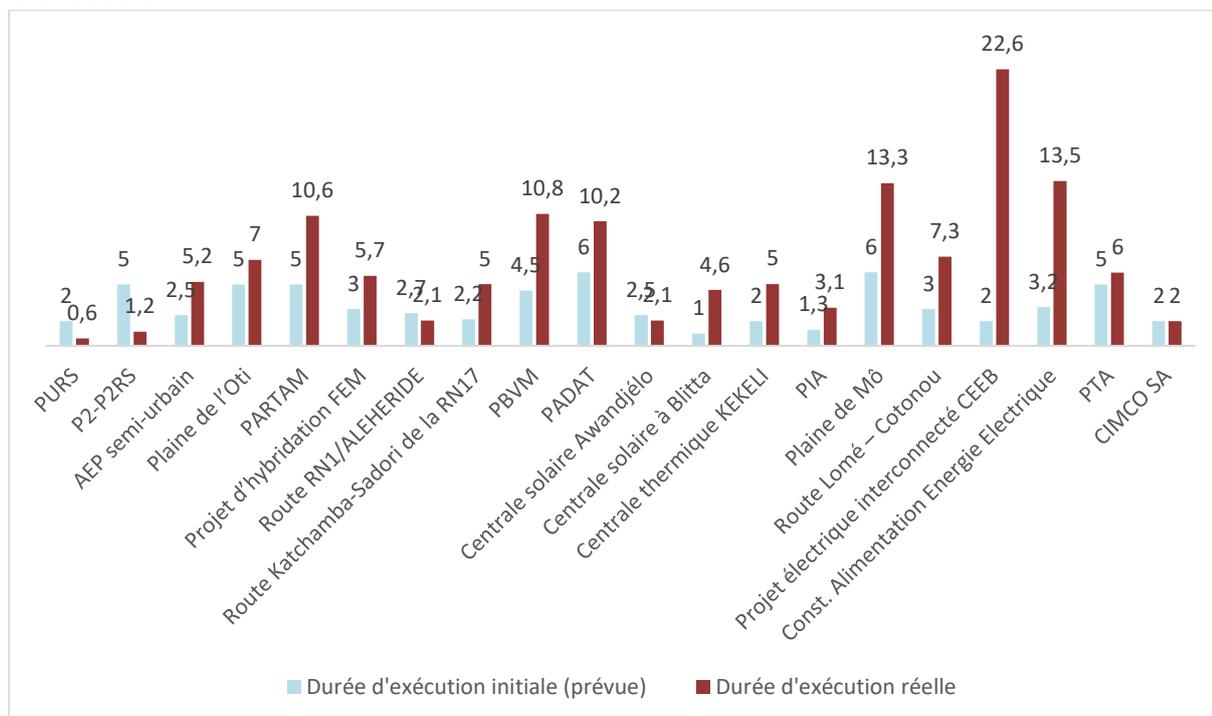
De plus, les évaluations rétrospectives ont souligné la nécessité pour la Banque de veiller à l'adéquation entre les objectifs du projet et l'agencement de ses principales activités ou composantes. À cet égard, il est crucial que la Banque donne son avis sur la conception technique des projets, afin de garantir une meilleure cohérence entre les ambitions du projet et sa mise en œuvre effective. Cette approche permettrait d'anticiper les défis techniques et de renforcer la faisabilité des projets à toutes les étapes de leur développement.

Pour remédier à cette situation, une recommandation spécifique a été émise, visant à « s'assurer de la maturité des projets soumis pour financement ». Cette disposition a pour objectif de renforcer l'analyse de la faisabilité des projets dès leur formulation, en prenant en compte tous les paramètres techniques, financiers, environnementaux et sociaux nécessaires. Une telle démarche garantirait non seulement une meilleure planification, mais aussi une exécution plus fluide, augmentant ainsi les chances de réussite des projets.

Cette recommandation a été institutionnalisée à travers la Directive n°2019-012, qui encadre désormais le processus d'évaluation ex-ante des projets pour veiller à leur maturité avant tout engagement financier.

Annexe 4 : Analyse comparative des durées initialement prévues pour les projets, telles qu'établies dans le document d'évaluation ex-ante, par rapport aux délais réels de mise en œuvre.

Graphique 7: Analyse comparative entre durée prévisionnelle des projets et durée d'exécution.



Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation

Au regard des retards observés dans les différents projets, comme l'indique le graphique 1, une classification pertinente en trois catégories distinctes s'impose : les projets sans retard, ceux présentant un risque de retard potentiel, et enfin, ceux accusant des retards avérés. Dans la première catégorie, il convient de souligner que seul le projet privé CIMCO n'a pas enregistré de retard de mise en œuvre, ce qui en fait une exception dans un contexte autrement préoccupant. Cette situation soulève des questions quant aux pratiques de gestion et de mise en œuvre des autres projets, qui semblent être affectés par divers facteurs entravant leur progression.

Concernant les projets susceptibles de rencontrer des retards, ceux-ci, bien qu'approuvés par la Banque et actuellement en cours de mise en œuvre, se retrouvent exposés à des risques de retards si des mesures correctrices ne sont pas promptement adoptées. À cet égard, le Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience dans la région des Savanes (PURS)-SONGTABAA, approuvé en novembre 2023, mérite une attention particulière. Prévu pour s'exécuter sur une période de deux ans, ce projet a déjà consommé 30,5 % de son temps d'exécution sans avoir enregistré de premier décaissement, affichant ainsi un taux d'exécution physique de 0 %. Cette situation soulève des inquiétudes quant à la capacité à respecter les délais prévus, d'autant plus que ce projet a été approuvé dans un contexte d'urgence, ce qui accentue la nécessité d'une action rapide et efficace pour remédier à ces retards potentiels.

Un autre projet à risque est le Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS), approuvé en mai 2023. **Prévu pour une durée de cinq ans, ce projet a consommé 23 % de son temps d'exécution, sans décaissement initial et avec un taux d'exécution physique de 0 %.**

Par ailleurs, le Projet d'aménagement et de bitumage de la route RN1/ALEHERIDE-TCHAMBERI-SOMBOU, approuvé en juin 2022 et prévu pour une durée d'exécution de 2,66 ans, a déjà absorbé 77,7 % de son temps, tout en étant en phase de démarrage, sans premier décaissement et un taux d'exécution physique de 0 %. Cette situation est alarmante, compte tenu des délais déjà écoulés et soulève de sérieuses interrogations quant à la gestion de ce projet. **De surcroît, le Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 MWc à Awandjélo, approuvé également en juin 2022 et prévu pour une durée de 2,5 ans, a consommé 82 % de son temps d'exécution, sans décaissement initial et avec un taux d'exécution physique de 0 %.**

La stagnation de la progression de ces projets indique **un besoin urgent d'interventions** pour éviter l'aggravation de la situation. Il est impératif de mettre en place des stratégies d'accélération et de renforcer le suivi pour garantir que ces initiatives, pourtant essentielles, ne soient pas compromises. **En revanche, d'autres projets du portefeuille accusent des retards significatifs, avec des délais s'étendant d'un an pour le projet de Blitta à plus de vingt ans pour le projet de la CEB.** Cette situation met en exergue des préoccupations majeures quant à la **qualité à l'entrée des projets et à l'efficacité des processus de mise en œuvre.**

Ces retards prolongés révèlent des lacunes dans la planification initiale et soulèvent des questions sur la capacité des parties prenantes à anticiper et à gérer les défis inhérents à l'exécution des projets. En outre, l'absence de mécanismes de suivi efficaces contribue à la persistance de ces retards, rendant difficile l'identification précoce des problèmes et la mise **en œuvre de solutions adaptées.** Il est donc crucial d'examiner les facteurs contributifs à ces retards afin de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation, et d'assurer une allocation optimale des ressources pour améliorer la performance globale du portefeuille. Une approche proactive, axée sur l'analyse des causes sous-jacentes des retards, permettra de définir des actions correctrices adaptées et d'instaurer une culture de responsabilité parmi les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets.

Ces retards prolongés entraînent des surcoûts significatifs et compromettent l'atteinte des objectifs de développement fixés. En outre, ils retardent l'achèvement des projets, ce qui impacte directement la génération de revenus et l'effet socio-économique escompté.

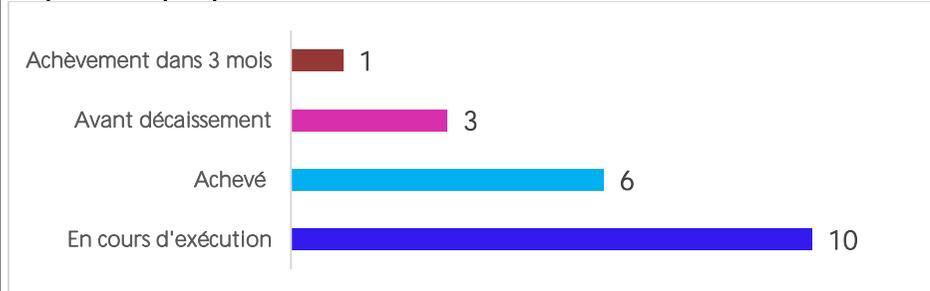
Sur le plan opérationnel, la gestion de ces retards exige des ressources additionnelles pour le suivi et l'évaluation, entraînant une augmentation des coûts administratifs et, par conséquent, une diminution de l'efficacité opérationnelle. Ces facteurs combinés soulignent l'importance d'une gestion rigoureuse et proactive des délais de décaissement afin d'optimiser la performance des projets et de garantir le respect des objectifs de développement.

Annexe 9 : Répartitions géospatiale de l'état de mise en œuvre des projets

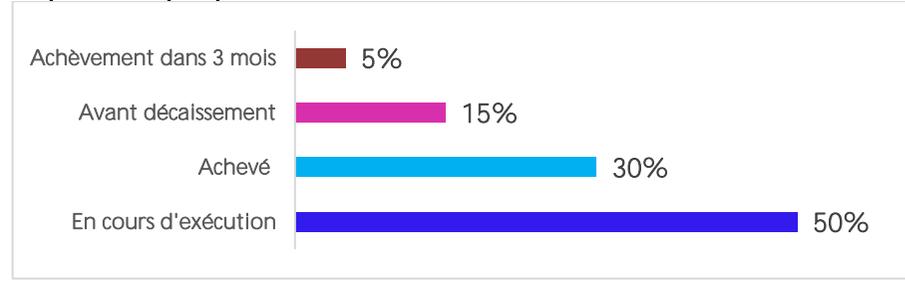
Graphique 8 : Répartition spatiale des projets en phase d'exécution des projets



Répartition par phase d'exécution (nombre)

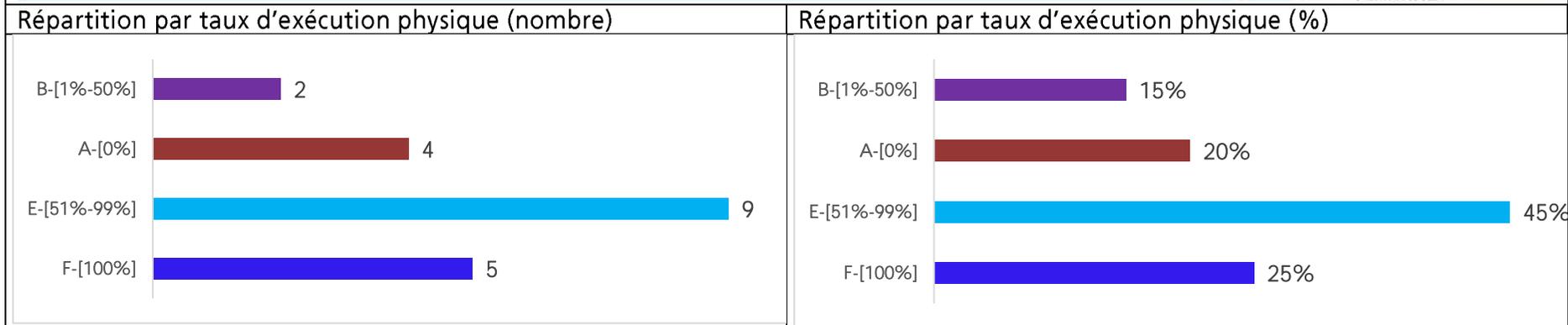
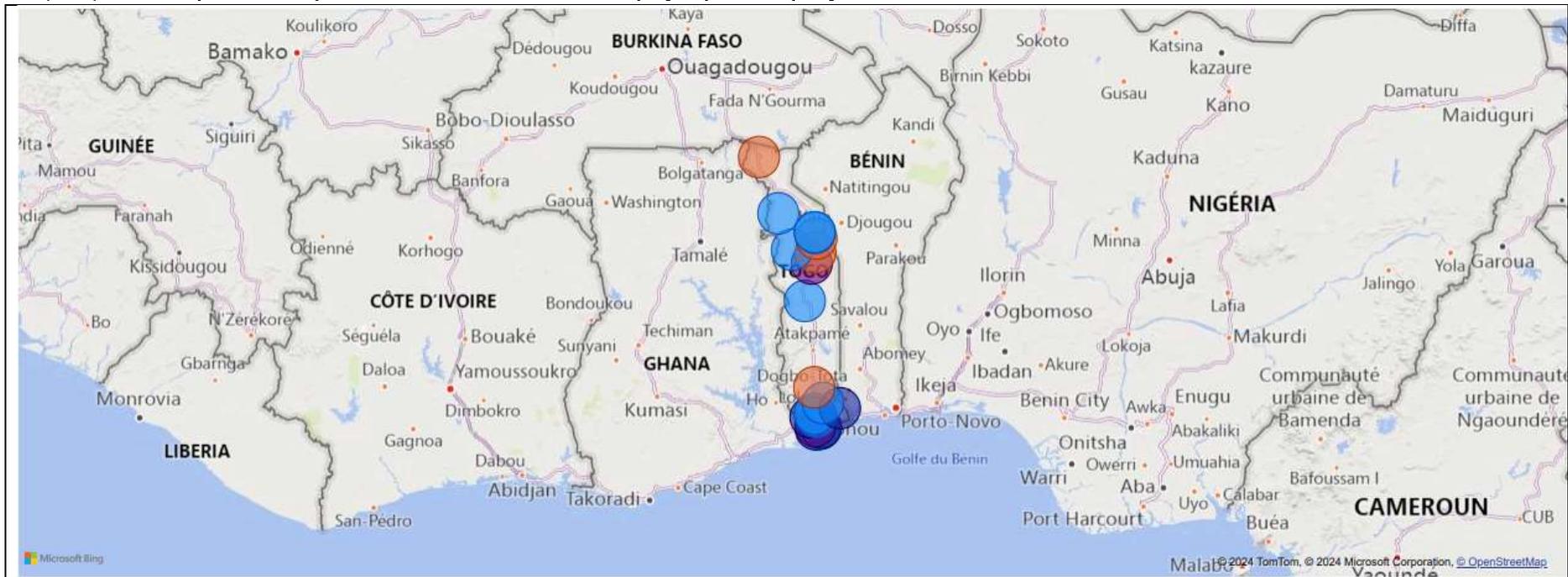


Répartition par phase d'exécution (%)



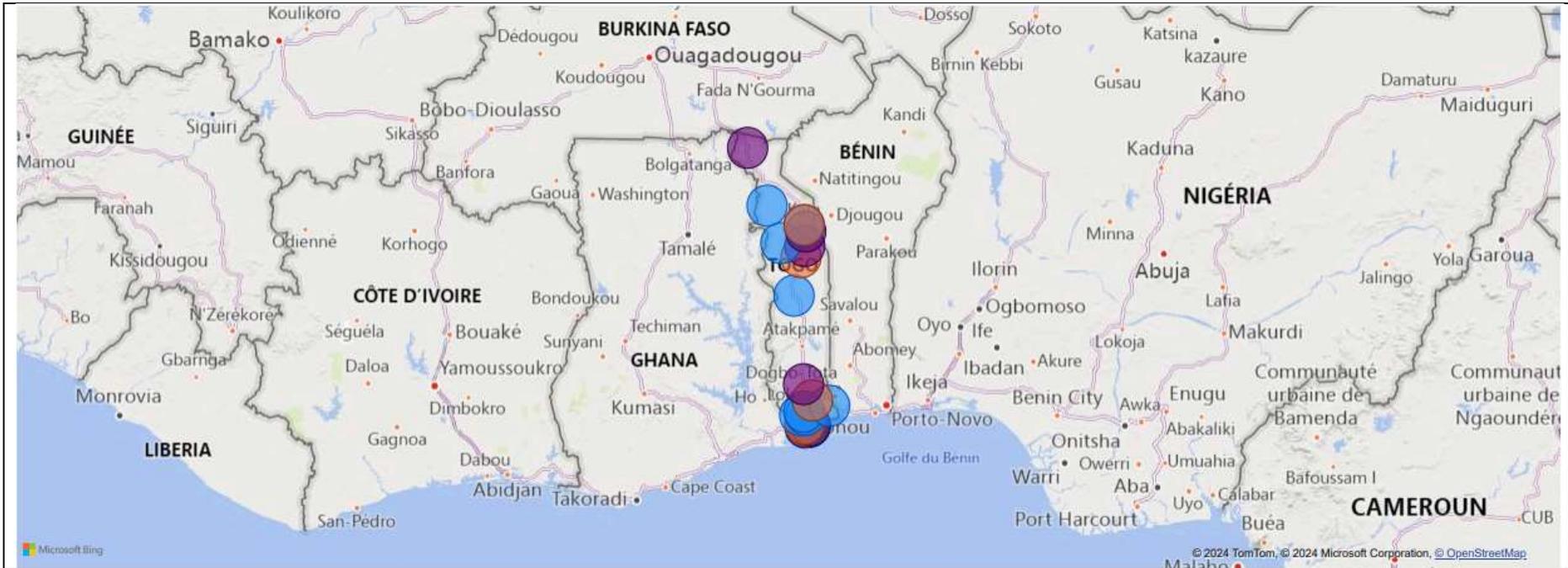
Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation

Graphique 9 : Répartition spatiale du taux d'exécution physique des projets

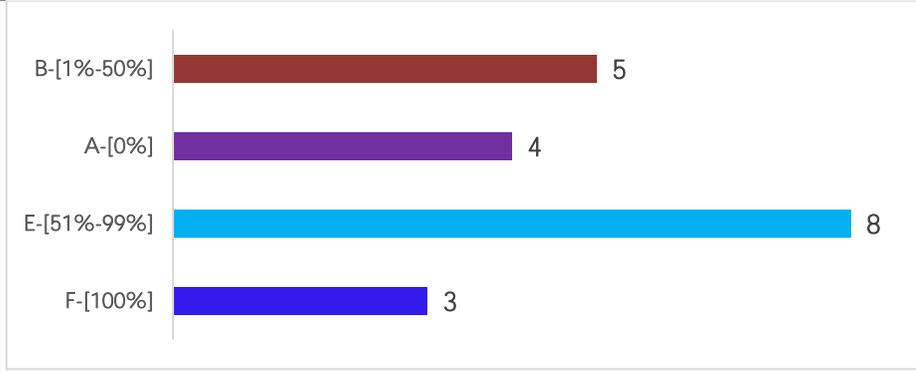


Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation

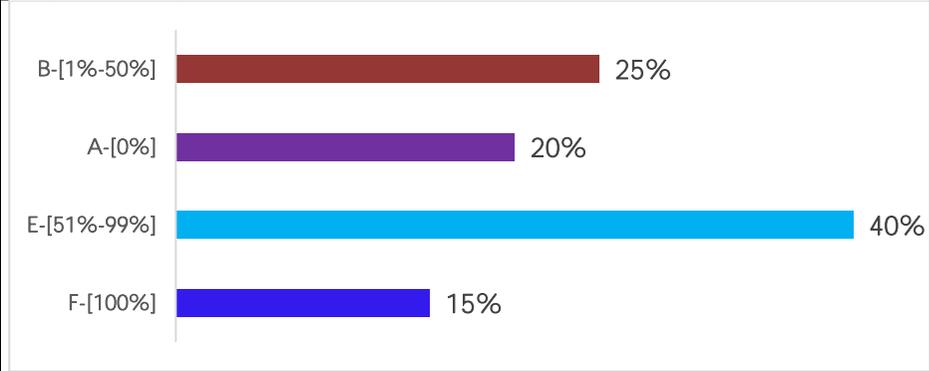
Graphique 10 : Répartition spatiale des projets taux de décaissement des projets



Répartition par taux de décaissement (nombre)

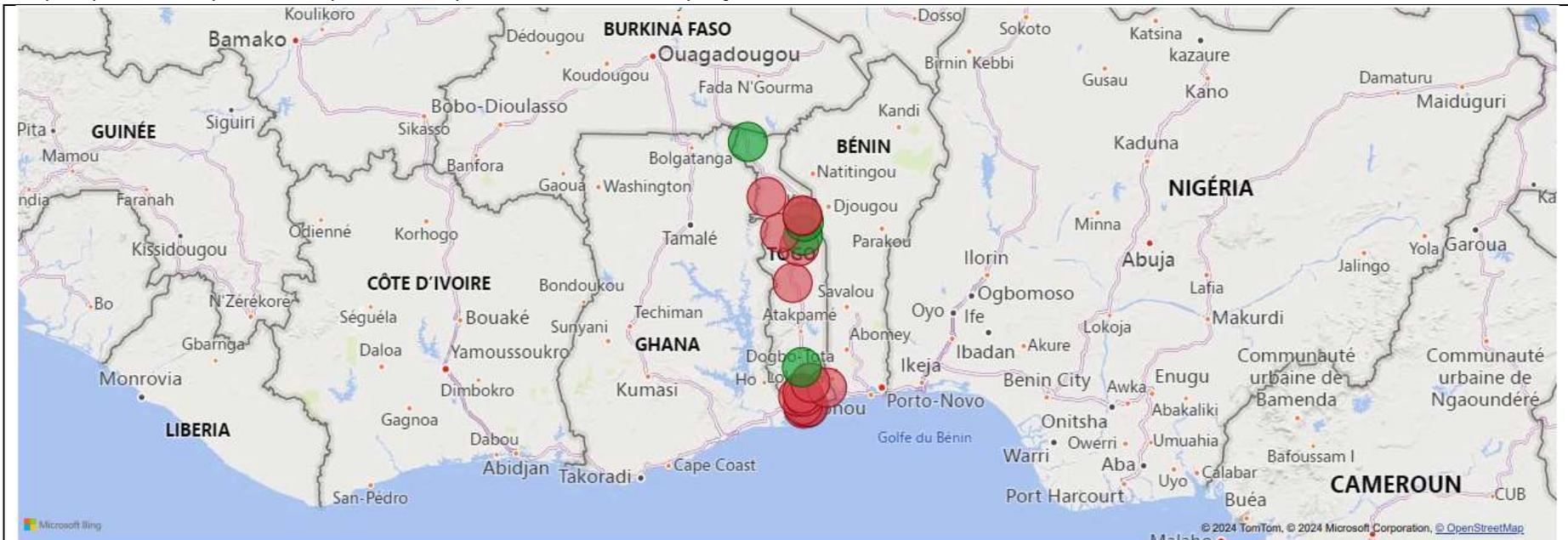


Répartition par taux de décaissement (%)

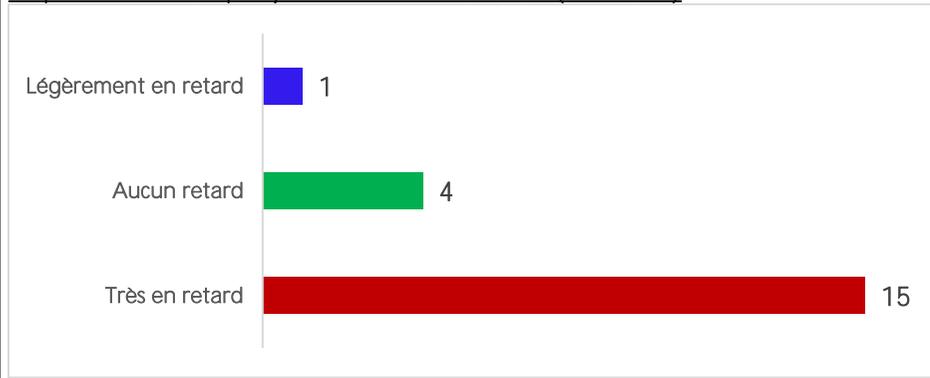


Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation

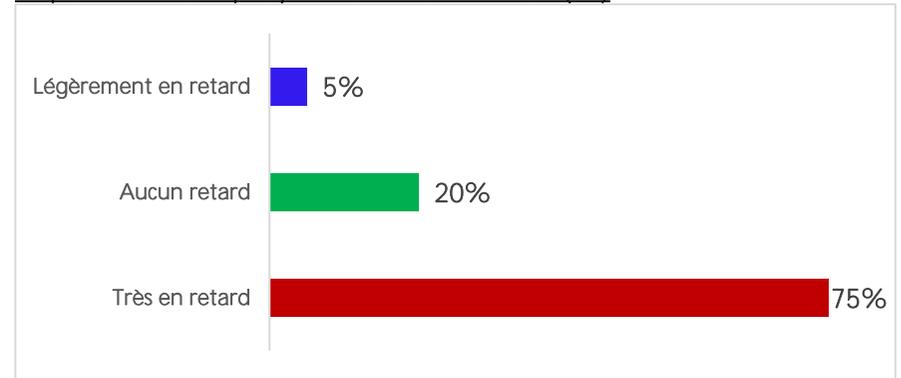
Graphique 11 : Répartition spatiale du profil de retard des projets



Répartition des projets selon les retards (nombre)



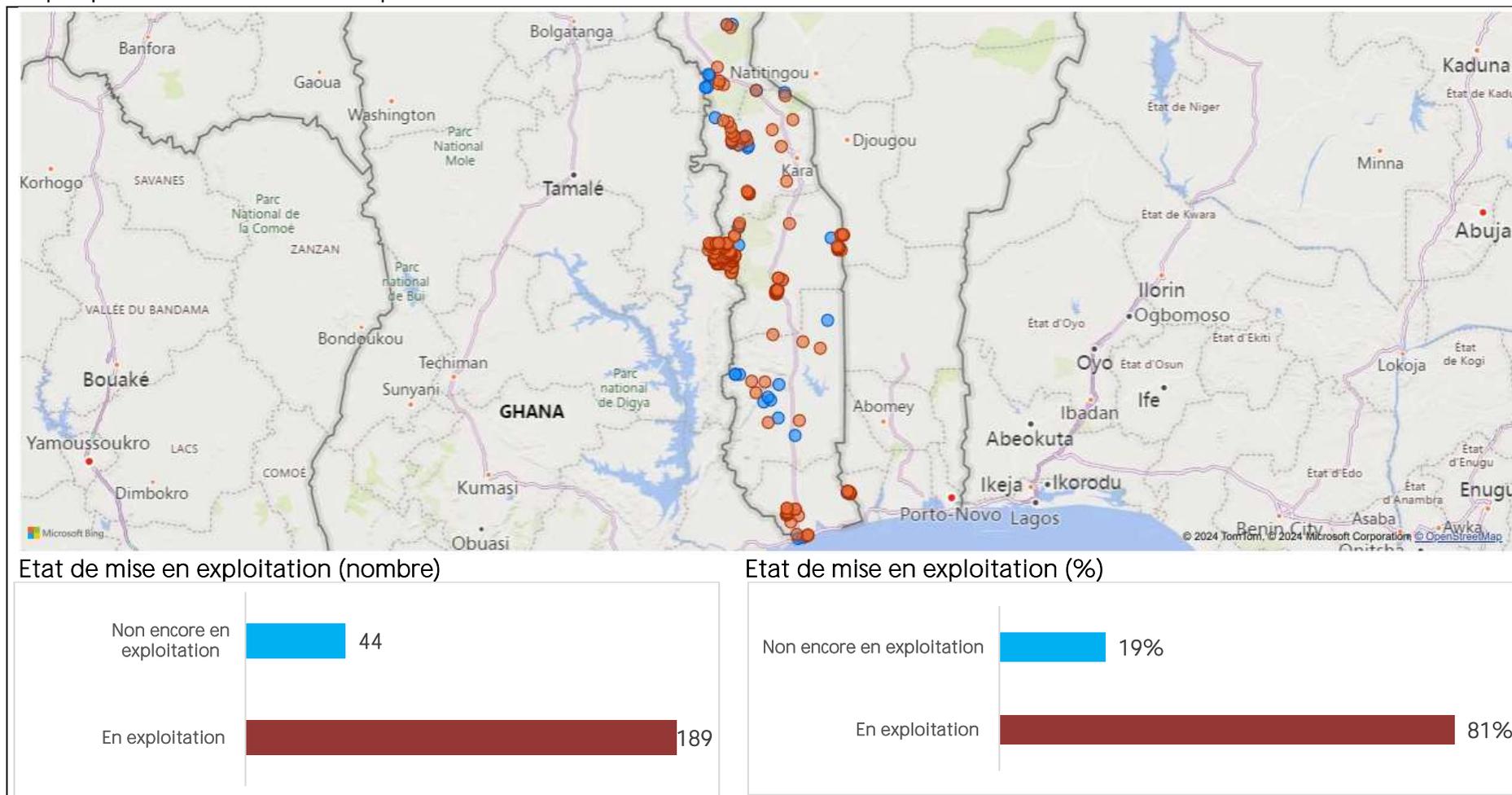
Répartition des projets selon les retards (%)



Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation

Annexe 10 : État de mise en exploitation des résultats de développement (infrastructures mise en place par les projets)

Graphique 12 : Etat de mise en exploitation des infrastructures



Source : Données collectées par l'équipe d'évaluation pendant la mission d'évaluation

Annexe 11 : Tableau synoptique des réalisations des ODD

Tableau 12 : tableau synoptique des réalisations des ODD

Indicateurs des résultats de développement	Unité	Valeur Cible	Valeur réalisée	Taux de réalisation	ODD en lien avec l'indicateur
Activité génératrice de revenu Créées	Nombre	1500	ND ²⁹	0%	1
Adduction d'eau potable sommaire	Adduction d'eau	2	5	250%	6
Batteuse acquise	Nombre	150		0%	2
Bénéficiaires	Personne	132166	20212	15%	2
Bénéficiaires du projet	Localités	46		0%	2
Bornes fontaines créées ou réhabilitées	Nombre	546	ND	0%	6
Capacité de production électrique installée	MW	65	0	0%	7
Centres de santé construits	Nombre	5		0%	3
Châteaux d'eau construits ou réhabilités	Nombre	42	42	100%	6
Cliniques construites	Clinique	1		0%	3
Clôture construite	Kilomètre	2,6	0	0%	4
Décortiqueuses acquises	Nombre	100		0%	2
Egreneuse de maïs acquise	Nombre	700		0%	2
Emplois créés	Personne	498527	200266	40%	8
Emplois créés jeunes	Personne	457		0%	8
Emplois créés-femmes	Personne	3	14	467%	8
Epis en enrochement construit	Nombre	31	0	0%	2
Forages construits ou réhabilités	Nombre	687	131	19%	6
Groupements ayant reçu une formation	Nombre	3500	0	0%	4
Hangars de marchés construits	Nombre	3276		0%	2
Ligne de transmission	Kilomètre	265		0%	7
Ligne de transmission haute tension	Kilomètre	11		0%	7
Linéaire de canalisations construites	Kilomètre	453		0%	6
Linéaire de pont construit ou réhabilité	Kilomètre	96	0	0%	9
Linéaire ponceau construits	Kilomètre	0,035	0	0%	6
Linéaire pont construit	Kilomètre	0,35	0	0%	9
Magasins de conservation construits	Nombre	24		0%	2

²⁹ **Données Non Disponibles (ND)** en raison de retards dans l'exécution des projets, d'une collecte insuffisante ou de l'absence d'un système structuré d'archivage des données au niveau de la contrepartie.

Indicateurs des résultats de développement	Unité	Valeur Cible	Valeur réalisée	Taux de réalisation	ODD en lien avec l'Indicateur
Magasins de stockage construits	Nombre	269		0%	2
Marchandise transportée par voie routière	Tonne	7175894	7175894	100%	9
Marché à bétail construits	Nombre	10		0%	2
Maternité construite	Nombre	1		0%	3
Ménage ayant accès à l'électricité	Personne	188300		0%	7
Motoculteur acquis	Nombre	25	25	100%	2
Nombre de bénéficiaires Micro, Petites et Moyennes Entreprises	Personne	3750	3750	100%	2
Nombre de branchement en eau	Nombre	700		0%	6
Nombre de centre de collecte construits et équipés	Nombre	3		0%	6
Nombre de latrines construits	Nombre	48	16	33%	6
Nombre d'écoles construites	Ecole	9	5	56%	4
Nombres de salles de classes construites	Salle de classe	23	1	0%	4
Passagers transportés	Personne	1450994	0	0%	9
Périmètres aménagés avec maitrise totale de l'eau	Nombre	4000		0%	2
Personnes ayant accès à l'électricité	Personne	379351	1640640	432%	7
Personnes ayant accès à une source d'eau améliorée	Personne	249000		0%	6
Personnes Formées	Personne	21 878	2298	115%	4
Personnes formées-femmes	Personne	19878	507	3%	4
Personnes formées-Jeunes	Personne	16000	0	0%	4
Personnes indemnisées	Nombre	509	200	39%	4
Pistes construites ou réhabilitées	Kilomètre	1 907,43	852,7	45%	9
Points d'eau modernes construits ou réhabilités	Nombre	125	125	100%	6
Pont ou ponceau construit	Nombre	10	0	0%	9
Production céréalière	Tonne	6132	4501	73%	2
Production d'agrume	Tonne	18000		0%	2
Production d'arachide	Tonne	713		0%	2
Production de ciment	Tonne	3272596	0	0%	2
Production de fruits	Tonne	37316		0%	2

Indicateurs des résultats de développement	Unité	Valeur Cible	Valeur réalisée	Taux de réalisation	ODD en lien avec l'Indicateur
Production de légumineuse	Tonne	22600		0%	2
Production de maïs	Tonne	54460	17225	32%	2
Production de niébé	Tonne	1425		0%	2
Production de piment	Tonne	19000		0%	2
Production de poissons	Tonne	25		0%	2
Production de riz paddy	Tonne	103163,5	30437	30%	2
Production de tubercules	Tonne	13500		0%	2
Production électrique annuelle	GWh/an	455,015	435,462	96%	7
Production maraichère	Tonne	3820	1000	26%	2
Production sorgho	Tonne	850		0%	2
Puissance de la ligne basse tension installée	KV	161		0%	7
Puissance électrique installée	MW	369	302	82%	7
Râpeuses de manioc mises en place	Nombre	500		0%	2
Recettes fiscales indirecte et induite	M FCFA		18 296,63	0%	
Retenues d'eau construites ou réhabilitées	Nombre	11		0%	6
Revenus distribués	M FCFA		52 076,06	0%	1
Routes bitumées construites	Kilomètre	118,941	88,941	75%	9
salles de formations construites	Nombre	16	6	38%	4
Superficie agro-parc aménagée	Hectare	46		0%	2
Superficie hangar construit	Mètre carré	264	0	0%	2
Système d'alimentation en eau potable construite	Nombre	35	35	0%	6
Terres agricoles aménagées avec système d'irrigation	Hectare	18 760,19	5 055,49	27%	2
Tonnes d'équivalent CO2 évitées (directement et indirectement)	Tonne équivalent CO2	52328		0%	13/15/17
Valeur ajoutée	M FCFA		108 406, 1		
Volume d'eau produit par jour	Mètre-Cube	28056	2159	8%	6
Zones de transformation agro-alimentaire implantées	Nombre	10		0%	2

